



## Préambule

Une planète déchirée par les conflits, la nature bouleversée par les dérèglements climatiques et, ce qui est nouveau, un système financier en plein marasme. Crise économique ou pas, à Genève comme partout ailleurs, un écart entre riches et pauvres qui continue de grandir. Au nom de la liberté individuelle, des modes de consommation qui entraînent un gaspillage immodéré des matières premières. Une recherche du profit à tous prix et du « toujours plus » à court terme qui nous font oublier que nous n'avons qu'une seule planète à disposition.

Nous, les Verts, dénonçons ces dérives depuis des décennies, au point d'ailleurs qu'aujourd'hui nos propositions sont reprises, de manière édulcorée, par les autres partis.

### Se battre pour un Grand Conseil Vert, Vert, Vert !

C'est cependant une illusion de croire qu'un peu d'écologie, saupoudrée par la gauche comme par la droite, suffira. Voter Vert, c'est se battre contre cette illusion.

Voter Vert, c'est se battre pour une société qui respecte le droit de nos descendants de satisfaire à leur tour leurs propres besoins. C'est se battre pour une nouvelle manière de vivre ensemble à Genève dans le cadre d'une société durable, harmonieuse, et respectueuse de chacune et de chacun. C'est se battre pour un modèle de société que seuls les Verts veulent et peuvent réellement promouvoir.

Voter Vert, c'est se battre pour proposer à Genève une alternative crédible aux politiques actuelles.

### Un Green Deal pour et à Genève!

L'économie de marché produit beaucoup de richesses mais les répartit mal ; pas suffisamment régulée, elle détruit les équilibres sociaux et écologiques, en gaspillant les ressources disponibles.

Les crises actuelles démontrent l'échec des théories néolibérales du « laisser-faire » ; nous leurs opposons notre ambition de reconstruire notre société sur de nouvelles bases durables et équitables. Cette ambition a un nom : le Green Deal genevois.

Nous, les Verts genevois, souscrivons pleinement à la démarche des Verts européens et suisses qui déclarent que le Green Deal est l'unique réponse possible aux crises actuelles (écologique, alimentaire, économique et financière). Choisir le Green Deal, c'est affirmer qu'il faut accélérer la transition vers une société durable, défendre l'économie sociale et solidaire, valoriser une économie soucieuse de son empreinte environnementale et sociale.

Le Green Deal, c'est redonner à l'Etat son rôle de régulateur et de redistributeur, tout en s'opposant au démantèlement des services publics mettant en danger la cohésion sociale. C'est aussi continuer à repenser la manière dont l'Etat s'acquitte de ses missions et gère ses ressources. Le Green Deal, c'est tendre vers un Etat agile, efficient et innovant, vers un Etat fier de ce qu'il est, un Etat partenaire mais qui n'a pas peur d'intervenir quand il le faut.

Dans le Green Deal genevois se retrouve l'essentiel de l'engagement Vert : le développement durable et la manière de le mettre en place. Avec le Green Deal, les Verts se battent pour que l'économie se réoriente et satisfasse les besoins de tous les êtres humains ; ils sont ainsi les seuls à défendre une économie au service de l'être humain et non l'inverse. Ce faisant, les Verts sont des humanistes parce qu'ils remettent l'humain au centre du combat politique.

L'écologie est un humanisme !

### Vers une société Verte, respectueuse, digne et démocratique!

Au cœur de notre projet politique, il y a la liberté de chaque être humain, le respect de sa dignité et de ses droits fondamentaux. Etre Vert, c'est se battre pour que les droits humains ne soient pas négociables et ne puissent être violés, ni pour des raisons économiques, ni pour des motifs politiques ou culturels.

Genève ne doit tolérer ni l'exclusion, ni la discrimination. Etre Vert, c'est se battre pour l'égalité des genres et contre toutes les discriminations, qu'elles soient fondées sur la couleur, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou le genre.

Etre Vert, c'est croire à la démocratie et la développer sans cesse, c'est faire se rapprocher personnes concernées et pouvoir de décision, c'est redonner de la place au bon sens face au pouvoir des technocrates.

Les Verts sont amoureux de la liberté et de la démocratie. Leur méthode d'action est fondée sur le dialogue, la concertation et la non-violence. La transition vers le développement durable passe par des négociations permanentes entre les choix économiques et les considérations écologiques et sociales. Etre Vert c'est penser le cadre, c'est-à-dire se donner les moyens de trouver ce nouvel équilibre.

Au vu des thématiques abordées ici et détaillées dans les chapitres de notre programme, il est clair que les Verts sont les mieux placés pour le faire !

---

## Table des matières

Page	2	Préambule
	4	1. Agriculture
	5	2. Aménagement du territoire
	7	3. Culture
	8	4. Diversité et intégration
	10	5. Economie
	12	6. Egalité des femmes et des hommes
	13	7. Energie
	14	8. Enseignement et formation
	16	9. Environnement
	18	10. Etat et gouvernance
	20	11. Genève internationale et développement
	21	12. Justice et sécurité
	23	13. Logement et habitat
	24	14. Mobilité
	26	15. Santé
	27	16. Social

# 1. Agriculture

**Les Verts et les Vertes veulent que chacun ait accès à une alimentation saine à des prix équitables. Ils soutiennent le secteur agricole dans ses efforts visant à produire de la nourriture de qualité dans le respect de l'environnement. L'avenir de l'agriculture réside dans la production agricole biologique et le commerce équitable. A cet égard, l'interdiction des organismes génétiquement modifiés (OGM) est fondamentale parce que les cultures transgéniques représentent une menace sérieuse pour la biodiversité.**

## Pour une agriculture dynamique et durable

La fonction première de l'agriculture consiste à nourrir les gens. Or, des exploitations agricoles disparaissent à un rythme soutenu. Des filières d'approvisionnement de proximité sont menacées. Cela n'est pas acceptable. Canton certes urbanisé, Genève est encore un important territoire agricole, troisième canton viticole de Suisse. Il convient de le préserver absolument. Les Verts défendent le terroir genevois et rappelle que, outre sa mission première, l'agriculture remplit des fonctions multiples : **économiques** (production agricole, viticole et sylvicole), **écologiques** (diversité biologique et paysagère) et **sociales** (emplois, loisirs).

Cette multifonctionnalité constitue la base d'une agriculture durable qui vise à :

- **Sauvegarder** la biodiversité
- **Préserver** patrimoine et ressources naturelles
- **Préserver** les sols en refusant son imperméabilisation à outrance
- **Valoriser** les produits sur les lieux même de production
- **Diversifier** les activités (tourisme rural, entretien de l'espace, etc.).

L'application des principes de développement durable\* en matière agricole impose de réduire, voire éliminer, les effets nocifs et nuisibles des pratiques de production intensives. Celles-ci se caractérisent par l'usage important d'intrants chimiques, le gaspillage de l'eau, la détérioration du sol, l'utilisation abusive des engrais et de produits chimiques. En outre, la production agricole industrielle (surtout de la viande) est grande consommatrice d'énergie et importante émettrice de CO<sub>2</sub>.

Dans cette optique, les Verts estiment qu'il est impératif de :

- Préserver la **zone agricole** et limiter l'emprise de l'urbanisation
- Maintenir des mesures en faveur d'une agriculture économiquement efficace tout en **ménageant l'environnement**
- Développer l'**agriculture biologique** et la production agricole intégrée\* (PAI)
- Promouvoir les **économies d'énergies** dans l'agriculture (serres économes ou productrices d'énergie)
- Soutenir la promotion et la diffusion des **produits du terroir**
- Développer l'**agriculture contractuelle de proximité** \*
- Promouvoir les produits agricoles portant le **label Genève Terre Avenir**.

## Protéger les terres, les humains et les bêtes

Ces mesures s'associent nécessairement à une meilleure protection sociale des travailleurs et travailleuses de la terre. Les contrats-type doivent être impérativement respectés avant d'être remplacés par des conventions collectives de travail aux conditions plus favorables.

Pour préserver l'environnement et ses ressources, les Verts encouragent l'agriculture biologique et celle qui, se souciant d'économiser l'eau et l'énergie, respecte au surplus la terre et le bétail. Les Verts genevois exigent que toute exploitation agricole et de loisirs louant des terres à l'Etat respecte ces **normes**.

## Pour une agriculture de proximité...

Les Verts encouragent l'**agriculture contractuelle de proximité\*** (ACP), qui propose un nouveau modèle économique en rapprochant le producteur et le consommateur. Ils défendent aussi le principe de la **souveraineté alimentaire\***, qui permet de :

- Mettre à la disposition des consommateurs des aliments à un **juste prix**

- Favoriser l'agriculture de **proximité**
- Renforcer la **sécurité** alimentaire\*
- Rémunérer les **producteurs** de manière équitable
- Garantir un **équilibre** honnête entre prix de vente (production) et d'achat (consommateur), règle de base du commerce équitable\*
- Intensifier l'information sur la consommation de **produits de saison**.

### ... Et un label régional

A l'heure du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise et considérant les zones franches agricoles établies par le Traité de Vienne en 1815, puis réglementées par la Sentence de Territet en 1933, les Verts souhaitent en outre l'appellation d'origine contrôlée (**AOC**) soit reconnue pour les produits agricoles de la région du Pays Genevois.

### OGM : tolérance zéro

Les Verts s'opposent catégoriquement à l'emploi d'organismes génétiquement modifiés (**OGM**) dans l'agriculture parce que, au vu des risques potentiels de transfert de gènes vers d'autres espèces cultivées, le principe de précaution\* prime impérativement.

Alors que le moratoire instauré en la matière touche à sa fin (2010) et que le débat reprend sur les normes et proportions d'OGM, les Verts rappellent avec force que le seul taux admissible d'OGM dans l'agriculture est ZÉRO. D'une part, parce qu'il est intolérable de déposer des brevets sur le vivant. D'autre part, parce qu'il est inacceptable d'imposer l'usage de tels brevets à une agriculture qui, de ce fait, ne serait plus libre et diversifiée. Les Verts s'opposent globalement aux OGM et se battent à Genève pour un canton totalement libre d'OGM.

## 2. Aménagement du territoire

**Les Verts défendent une vision à long terme de l'aménagement du territoire fondée sur les principes suivants : usage mesuré du sol, protection de la nature, préservation de l'espace rural, mise en place de processus participatifs, multipolarité et construction de quartiers agréables à vivre – autrement dit aérés, respectueux de l'environnement et économes en ressources. Le mitage\* n'est pas acceptable. Le projet d'agglomération transfrontalier est le lieu de tels débats.**

### Réenchanter la ville

Depuis un demi-siècle, notre cadre de vie a connu des transformations sans précédents. Aujourd'hui, l'immense majorité de la population a un mode de vie urbain. Pourtant, le développement d'une mobilité individuelle débridée a favorisé la colonisation d'importants espaces toujours plus éloignés de Genève et autrefois préservés ou réservés à l'agriculture. Un habitant de notre pays utilise, en moyenne, 400 m<sup>2</sup> de sol pour se loger, travailler, se déplacer, consommer et se divertir. A Genève, on constate que la surface moyenne de logement par habitant a doublé en 50 ans, pour atteindre près de 50 m<sup>2</sup> par personne... auxquels s'ajoutent souvent 25 m<sup>2</sup> pour le stationnement d'une voiture et de ses accès.

En matière d'aménagement du territoire, les Verts s'engagent à :

- Inscrire l'aménagement du territoire dans une **vision à long terme** à l'échelle de la région
- Organiser l'espace pour qu'il soit écologiquement, économiquement et socialement **cohérent**
- **Ménager les ressources** et garantir une utilisation parcimonieuse du sol
- Protéger la nature et **préserver l'espace rural**
- Construire des **écoquartiers\*** doux à vivre et légers pour l'environnement<sup>1</sup>
- Promouvoir la **mixité** entre habitat, activités économiques et loisirs
- **Limiter** le trafic motorisé dans les quartiers
- Favoriser le **débat démocratique** et encourager les démarches participatives en intégrant les représentants de la société civile\*.

<sup>1</sup> Voir aussi : Logement et habitat.

## Aménager à l'échelle régionale

Les populations genevoise, vaudoise, du Pays de Gex et de Haute Savoie présentent une communauté de destin, partagent le même mode de vie et subissent les mêmes contraintes. Les Verts affirment depuis longtemps que l'aménagement du territoire doit être pensé à **l'échelle régionale**. Les Verts :

- Soutiennent le **projet d'agglomération** visant à concentrer l'urbanisation dans des lieux bien desservis par les transports publics afin de préserver les paysages et les espaces agricoles et éviter, de surcroît, le gaspillage d'énergie
- Constatent qu'autour du projet d'agglomération, les autorités ont réussi à faire **collaborer des instances** et administrations françaises, vaudoises et genevoises qui n'avaient jamais travaillé ensemble, processus qu'il convient de poursuivre et prolonger
- Veulent, suivant la même ligne, doter l'agglomération de structures démocratiques représentatives permettant en sus l'implication et la participation de l'ensemble de la **population** de la région.

Dans cette perspective, les Verts demandent que les espaces naturels bénéficient d'une protection accrue à l'échelle **régionale** et considèrent que doit cesser une urbanisation qui, par grignotage ou par mitage, menace **l'espace rural**. Les Verts, conjointement avec les Verts vaudois et ceux de France voisine, demandent une réduction importante des zones à bâtir - actuellement surdimensionnées - en France voisine et sur la Côte vaudoise.

Pour Genève, tout nouveau **déclassement** de zone agricole devra satisfaire aux conditions suivantes :

- Les alternatives dans des zones constructibles et de développement sont **épuisées**
- L'aménagement répond aux principes de **l'écoquartier\***
- Le projet n'intègre pas la construction de **villas individuelles**
- La nouvelle zone à bâtir est bien desservie par les **transports publics** quelle qu'en soit la localisation
- Le nouvel aménagement est en cohérence avec le **projet d'agglomération** transfrontalier.

## Les défis du projet Praille-Acacias-Vernet

Le projet de développement urbain Praille-Acacias-Vernet représente une formidable opportunité de mettre en pratique des principes d'aménagement conformes aux exigences du développement durable. Les nouveaux quartiers devront être exemplaires du point de vue énergétique, la priorité donnée aux transports publics et à la mobilité douce et un équilibre trouvé entre le logement et les activités économiques. Plus généralement, la mixité doit être au cœur du projet.

- **Mixité sociale** : Les nouveaux logements doivent répondre aux besoins de tous les groupes sociaux. La construction de logement d'utilité publique doit être favorisée.
- **Mixité économique** : Les secteurs de pointe de l'économie comme les activités plus traditionnelles, destinées à la population locale doivent y trouver leur place.
- **Mixité public-privé** : Les équipements publics (places, cheminements piétonniers, écoles, bibliothèques, mai-sons de quartiers, lieux culturels, place de jeux, arborisation) doivent être particulièrement soignés. Un vaste parc public est indispensable.

A chaque étape de ce projet, dont la réalisation s'étendra sur deux décennies, les Verts se battront pour que ces principes soient respectés y compris dans les périmètres destinés principalement aux activités économiques. Dans cette perspective, ils veilleront à ce que les collectivités publiques gardent la maîtrise du sol, et seront attentifs à ce que les opérations financières ne conduisent pas à un «bourrage» des parcelles préjudiciable à la qualité des aménagements.

## Modérer l'usage des terrains

Le sol est un bien commun qui n'est pas renouvelable. Nous devons en faire un usage mesuré. Les Verts :

- Soutiennent le principe d'une **ville des courtes distances** où la mixité entre habitat, travail, commerces et loisirs permet de limiter les déplacements
- Entendent que les **opérations de densification** se fassent dans le respect du patrimoine bâti, en tenant compte aussi du patrimoine naturel, particulièrement lorsque celui-ci constitue un poumon de verdure dans un secteur fortement urbanisé.

## Protéger la nature, préserver l'espace rural

En ville comme à la campagne, le bassin genevois possède un patrimoine naturel d'une très grande richesse. Il préserve la biodiversité, maintient un microclimat agréable, fournit de l'énergie et des matières premières indispensables, comme le bois pour la construction ou la biomasse\* pour l'énergie. L'espace rural et la zone agricole garantissent aujourd'hui des cultures vivrières de proximité.

Dans cette perspective, les Verts genevois demandent :

- Que les espaces naturels bénéficient d'une protection accrue à l'échelle **régionale**
- L'introduction d'un droit de préemption de l'Etat pour toute transaction immobilière portant sur une parcelle située au bord du lac
- Que cesse une urbanisation qui, par grignotage ou par mitage\*, menace **l'espace rural**.

---

## 3. Culture

**La culture est un élément essentiel de la vie sociale : elle permet l'affirmation de nos identités et la reconnaissance de l'autre. Le développement de la culture et de son accès représente un moyen efficace pour favoriser l'intégration sociale.**

### Pour une culture diversifiée

Le rôle catalyseur qu'assume la Ville dans le domaine culturel ne doit pas occulter la responsabilité du canton en matière d'**éveil** et d'éducation à la culture, de **développement** de la création et de **production** artistique. Les Verts souhaitent que **l'Etat affirme son rôle de régulation et de coordination de la politique culturelle**.

Les Verts considèrent également que les **arts et la culture** constituent une dimension importante de l'éducation et militent en faveur **d'un renforcement des activités culturelles** dans le cadre de l'école et du parascolaire. La collaboration entre les institutions culturelles et les écoles doit être accrue. L'école doit ainsi utiliser les nombreux outils à sa disposition : musées, bibliothèques, spectacles, festivals, théâtres. Un lien plus fort doit être établi entre les écoles de formation et les lieux culturels.

### Un engagement culturel...

L'objectif d'une politique culturelle est de permettre aux gens de **rencontrer l'art**, et aux artistes de le produire dans de bonnes conditions. Cela est d'autant plus essentiel que l'art ne se limite pas à des préoccupations d'ordre esthétique mais questionne l'ensemble de notre société et son fonctionnement. La culture participe à la construction de l'identité d'une cité. Genève doit protéger, compléter et mettre en valeur son patrimoine et soutenir les arts vivants. Elle se doit de maintenir une exigence de qualité et reconnaître le geste artistique fort.

### ....à l'échelle de l'agglomération

La priorité doit aller désormais à la construction d'une politique culturelle avec une vision régionale, il s'agit de constituer un espace unique de communauté de destins dans la région, comprenant les communes, le canton, la France voisine et le canton de Vaud. Il faut se doter d'instruments institutionnels pour aboutir à une offre culturelle cohérente à cette échelle. Les Verts encouragent donc :

- Une politique de coopération culturelle tenant compte de la nouvelle définition de l'agglomération et intégrant les divers **niveaux politiques**
- Une étude approfondie des pistes et sources de financement évoquées lors des Forums culturels (analyse de la pertinence, destination, volume financier supportable pour l'Etat), visant à apporter une aide accrue à la culture
- La création d'une **instance de concertation** regroupant la Ville et l'Etat de Genève, l'Association des communes genevoises, les autorités valdo-françaises et des représentants des milieux artistiques - via le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) - afin d'étudier la faisabilité de projets à l'échelle de l'agglomération et de préavis en conséquence.

## Les créateurs et artistes : citoyens à part entière

Quel que soit son art, l'artiste exerce un travail à part entière et mérite une reconnaissance professionnelle au même titre que tout citoyen et toute citoyenne de ce canton. Les Verts entendent fermement soutenir les créateurs par :

- La création d'un **Conseil de la culture** qui, piloté par l'Etat, permettra aux artistes de proposer l'amélioration de l'offre en infrastructures culturelles dans les projets d'urbanisation
- La mise à disposition des artistes d'**espaces de travail**. La réalisation de plans d'aménagement pour de nouveaux quartiers devraient intégrer de tels espaces, notamment dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernet
- L'amélioration des **conditions sociales des artistes**, en concertation avec la Confédération.

---

## 4. Diversité et intégration

**Respect de la diversité, capacité à garantir l'égalité des chances et non-discrimination constituent des enjeux de société majeurs<sup>2</sup>. Il s'agit d'assurer aux résidents du canton, quelle que soit leur origine, la possibilité de vivre ensemble de façon harmonieuse et égalitaire. Cette approche de l'intégration renvoie à la notion de communauté de destin fondée sur le respect des particularités culturelles, linguistiques et religieuses, notamment des minorités, visibles ou non. Les Verts genevois promeuvent une politique d'intégration et d'accueil réalisée en collaboration entre Etat, communes et monde associatif.**

### Défense du droit d'asile et respect des droits

Les conditions d'accès à la Suisse ne dépendent pas des cantons. La politique de migration dictée par la Confédération ne cesse de durcir les conditions d'accès et de vie des personnes issues des pays situés hors de l'Union européenne. Les Verts s'opposent à toute loi discriminatoire à l'égard des étrangers et défendent le droit d'asile et le respect des droits de tout migrant. Ils s'engagent pour que ces principes régissent également les applications de la loi au niveau cantonal, notamment en ce qui concerne les requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière.

### La diversité profite à la Cité

L'intégration associe Etrangers et Suisses dans un même processus de citoyenneté – au sens étymologique du terme, «qui participe à la Cité» – et les engage à bâtir ensemble un **destin commun**. Pour les Verts, l'intégration se construit sur le long terme et se comprend comme un **processus d'apprentissage mutuel** entre Suisses et migrants. Les étrangers doivent pouvoir disposer d'outils leur permettant de s'aménager une place dans la Cité et de contribuer à l'intérêt général. Les Genevois et Confédérés, en reconnaissant cette diversité, bénéficient des avantages qu'elle procure.

La diversité doit être ainsi comprise comme source de richesse sociale, culturelle et économique. Il n'est que de lire l'histoire genevoise pour s'en convaincre. Fondée sur des immigrations successives, Genève s'est construite socialement et économiquement par l'apport des migrants. Le mur des Réformateurs ne présente que des étrangers. La Mère Royaume, Catherine Cheynel, était étrangère et réfugiée de la Saint-Barthélémy, autrement dit, dans un premier temps et dans le contexte de son époque : requérante d'asile. L'immigration a construit les bâtiments, la finance, l'horlogerie, l'industrie de Genève...soit l'essentiel de son économie.

### Reconnaître la diversité

Partant d'une vision accueillante, dynamique et rassembleuse de la société genevoise, qui compte 40% d'étrangers, le Conseil d'Etat doit poursuivre la mise en œuvre d'une **politique d'intégration** qui encourage :

- L'instauration d'un **dialogue** permanent entre les différents acteurs du terrain
- Une **socialisation** rapide empêchant tout processus de marginalisation
- L'égalité des droits et des chances, notamment dans l'accès à **l'emploi**

<sup>2</sup> Le préambule de la Constitution suisse précise que : «le peuple et les cantons suisses (...) résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la démocratie, la liberté l'indépendance et la paix dans un esprit d'ouverture au monde, déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité (...) arrêtent la Constitution que voici (...)»

- Une protection contre toute forme de **discrimination** et de racisme.

Les Verts se battent pour le droit **de vote et d'éligibilité** aux niveaux cantonal et communal pour les personnes étrangères après cinq ans de séjour dans le canton. Le droit de vote déjà conféré par le peuple sur le plan communal, après huit ans de présence en Suisse, n'est pas un aboutissement mais une étape.

Les Verts inquiets d'une tendance à la discrimination de certains candidats en raison de la consonance de leur nom, de la couleur de leur peau ou encore de leur origine estiment nécessaire d'apporter des solutions concrètes à cette situation. C'est pourquoi, à l'interne, les Verts genevois ont mis en place une politique de promotion des candidatures issues de la migration et représentant la diversité culturelle de notre canton.

## Construire une politique

Une politique d'intégration se construit en partenariat et à partir d'un véritable accueil. Il convient, en ce sens, de développer :

- Les **séances d'accueil** des migrants – y compris dans leur langue d'origine – leur présentant la société genevoise (et suisse), ses valeurs, ses règles de vie, son fonctionnement, ses organisations sociales ou sportives ainsi que les droits et les devoirs de tous
- Le rôle des **traducteurs** issus des communautés étrangères, lesquels, au-delà du seul aspect linguistique de leur action, posent les bases d'une meilleure compréhension mutuelle.

## Pour une école de l'intégration...

Les écoles sont des lieux d'intégration et peuvent également être un important point de contact pour les familles migrantes. En tant que telles, il importe que les écoles :

- Donnent à tous les niveaux du corps enseignant une **formation** en matière de gestion des **situations interculturelles**
- Améliorent l'information aux **familles** sur le fonctionnement du système scolaire
- Accueillent sous leur toit une large offre de cours de langue pour les **parents**, notamment les femmes au foyer et les familiarisent avec les méthodes d'enseignement utilisées
- Favorisent l'accès des élèves à leur **langue maternelle** tout en développant l'acquisition par ceux-ci de la langue française, en plus de l'activité menée à cet égard par des associations

## ... Et un marché intégrateur

Dans le domaine professionnel, il n'importe pas moins que :

- Les personnes, et en particulier les femmes, qui veulent entrer sur le marché du travail puissent accéder à la formation. Pour ce faire, une **information adéquate** et une **offre diversifiée** sont nécessaires afin de trouver des cours ciblés à leurs besoins. Les associations communautaires et de formation, en lien avec les pouvoirs publics, ont ici un rôle important à jouer.
- Les **qualifications** et les compétences des personnes migrantes soient reconnues afin, d'une part, d'endiguer la perte des savoirs et, d'autre part, de les diriger dans un secteur professionnel adéquat où leurs connaissances et capacités pourront être valorisées.

Au surplus, plusieurs milliers de personnes travaillent à Genève sans statut légal, autrement dit sans autorisation de séjour. Leur apport à l'économie locale est déterminant et reconnu comme vital pour de nombreux secteurs. Cette hypocrisie doit cesser et les Verts revendiquent la régularisation collective des personnes sans papiers par l'octroi de **permis de séjour et de travail**.

La majorité de ces personnes sans papiers sont des femmes travaillant dans le secteur de l'économie domestique, comme femmes de ménage, mamans de jour, gouvernantes, etc. Nombre d'entre elles sont seules et doivent subvenir aux besoins de leurs enfants vivant avec elles ou restés au pays.

S'agissant de toutes ces personnes sans statut légal, les Verts réclament :

- L'application du droit à **l'assurance maladie** conformément à la loi
- La promotion du **chèque service**, qui garantit salaire correct et couverture sociale adéquate
- L'application obligatoire du **contrat-type de travail**
- Le maintien de la **scolarisation** des enfants présents sur le territoire genevois.

Le droit à la **scolarisation** des **jeunes sans statut légal**, souvent nés à Genève, est acquis. Mais, il est nécessaire de mettre en place un système leur donnant non seulement droit à un enseignement post-obligatoire (collège, apprentissage en école) mais ouvrant également l'accès aux apprentissages professionnels en système dual.

---

## 5. Economie

**La crise économique ne laisse plus aucun doute sur l'échec des théories néolibérales. L'économie de marché ne fonctionne que si elle est encadrée de lois qui assurent la protection des salariées et des salariés et la redistribution des richesses par l'impôt. Les marchés financiers doivent être étroitement régulés pour éviter des crises à répétition. Le bien-être d'une société passe aussi par les services publics dans les domaines entre autre de l'éducation et de la santé.**

**Pour être efficace, les plans de relance doivent faire une large part aux mesures qui accélèrent la transition vers une société véritablement durable, portée par une décroissance de la consommation des ressources non renouvelables. Sans cela, le dérèglement climatique et l'augmentation des prix de l'énergie auront très vite des conséquences plus graves que celle de la crise actuelle.**

### Vers une nouvelle dynamique

L'ampleur et la profondeur de la crise actuelle aura d'importantes répercussions sur notre canton. Pour y répondre, Genève ne doit pas se limiter à un plan de relance purement économique mais y inclure aussi les aspects sociaux et environnementaux.

### Relance et développement durable\*: une démarche concertée

Les Verts souhaitent instaurer un véritable **dialogue** entre les acteurs institutionnels, économiques et sociaux, afin d'initier un processus de restructuration économique.

L'Etat crée et assure les conditions cadre de cette redynamisation de l'économie par la régulation, la responsabilisation des acteurs et l'incitation économique.

L'Etat a un rôle d'exemplarité :

- En gérant les finances de manière durable et dans le respect de la **stabilité sociale**
- En assumant sa **responsabilité sociale et écologique**.

### Un «Green Deal» : des investissements verts pour l'avenir

Les Verts souhaitent, par un «Green Deal», réaliser les investissements majeurs permettant à Genève de se doter d'une meilleure infrastructure. Deux engagements fondamentaux :

- Poursuivre le développement des **transports en commun** (tram, CEVA, etc.)
- Améliorer l'efficacité énergétique par l'**assainissement** et l'isolation des bâtiments.

Ces investissements permettront de préserver ou de créer de nombreux emplois, de résister à la crise, tout en profitant à l'environnement et au climat. Ils devront être complétés par l'incitation à l'investissement direct dans les secteurs des énergies renouvelables, de la recherche, de la formation, des transports et de l'agriculture durable.

Les Verts souhaitent :

- La création d'un **fonds d'innovation romand** visant à développer et conserver les compétences dans les technologies vertes au sein de notre région
- Appuyer, dans toute leur diversité, les secteurs économiques qui favorisent la création d'emplois dans le respect des conventions collectives et de la **liberté syndicale**
- Examiner la possibilité de mettre à disposition de nouvelles entreprises des locaux à **prix modérés**
- Soutenir les initiatives visant à la **dématérialisation de l'économie\*** telles que le partage de voitures ou autres biens, le télétravail et les vidéoconférences.

## Etat et entreprises : vers plus de transparence et de partenariat

L'Etat dispose, par la promotion économique ou l'aménagement du territoire, d'outils pour orienter le développement économique. Il se doit de les mettre en œuvre activement. Dans ce contexte, les Verts proposent que :

- Les entreprises soient incitées à publier, au-delà de leur bilan financier, un **bilan social, éthique et environnemental**, intégrant un bilan énergétique (émanation de CO<sub>2</sub>)
- Les attributions d'aides à la création et à l'innovation soient pondérées par **l'évaluation des entreprises** sur la base de ces critères
- Ces mêmes critères soient utilisés dans l'attribution de terrains industriels. Ainsi, les entreprises qui s'engagent dans processus d'**efficience énergétique** (écologie industrielle\*) seront favorisées.

Enfin, les Verts souhaitent proposer la création d'un Observatoire de suivi et d'analyse en matière d'efficience économique de mesures de développement durable, constitué d'organisations syndicales et patronales, d'ONG environnementales et des pouvoirs publics.

## L'économie sociale et solidaire\*

L'économie sociale et solidaire\* (ESS) place l'être humain au centre de l'activité économique. Basée sur des valeurs assurant efficience économique, justice sociale et respect des équilibres écologiques, elle est, au sens propre, l'économie du développement durable. Les coopératives, associations, fondations et sociétés anonymes qui en appliquent les principes sont en outre moins exposées aux fluctuations financières internationales et peuvent, ainsi, jouer un rôle régulateur de l'économie cantonale. Les Verts souhaitent sur ces bases :

- Assurer aux entreprises de l'économie sociale et solidaire les **mêmes services et prestations** que ceux fournis aux entreprises traditionnelles, notamment l'accès aux locaux industriels ou artisanaux ainsi que la promotion de l'innovation
- Par un appui à l'économie sociale et solidaire valoriser les commerces de **proximité**.

## Une responsabilité écologique globale

L'application systématique des principes de précaution\* et du pollueur-payeur sont à la base de notre action. Dans ce sens, les Verts :

- Soutiennent les efforts des associations, consommateurs, entrepreneurs et actionnaires éthiques pour **diminuer l'impact de l'activité** économique sur l'environnement
- Approuvent les initiatives des entreprises visant à réduire l'impact écologique de la consommation ordinaire, telles que l'interdiction des sacs plastiques, des ampoules à incandescence ou encore des phosphates dans les produits lave-vaisselle
- Défendent le principe de la **responsabilité** des sociétés-mères à l'égard de leurs filiales en cas d'atteinte grave à l'environnement
- Demandent au Conseil fédéral d'étudier les moyens de réviser la TVA afin de favoriser désormais les produits et services respectueux de l'environnement et **socialement responsables**.

## Pour des investissements éthiques

La crise boursière a provoqué une grave crise de confiance à l'égard des milieux financiers et démontré les limites du système. Il est essentiel de restructurer le système bancaire autour de la notion de durabilité et de renforcer le comportement éthique dans les pratiques financières et bancaires. Les Verts revendiquent :

- Le développement d'initiatives visant à favoriser les **produits financiers** éthiques

L'engagement d'un dialogue ouvert et respectueux avec la **place financière genevoise** concernant sa valorisation éthique.

## 6. Egalité des femmes et des hommes

**De nombreuses discriminations persistent, au détriment tant des femmes, notamment sur le plan salarial, que des hommes, dont le cadre professionnel compromet souvent l'engagement familial. La Constitution fédérale déclare pourtant que l'homme et la femme sont égaux en droit. Elle précise que la loi pourvoit à l'égalité de droit dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. Elle confirme que l'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.**

**Les Verts promeuvent activement l'égalité entre hommes et femmes dans les domaines professionnel, politique et social en favorisant la liberté de choix des femmes et des hommes.**

### Utiliser les bons instruments

La lutte contre les **inégalités salariales** passe notamment par la généralisation du «**Dialogue sur l'égalité des salaires**», concertation lancée conjointement par les associations patronales et syndicales, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et le Secrétariat d'Etat suisse à l'économie (SECO). En adhérant à la charte de ce «Dialogue sur l'égalité des salaires», les entreprises s'engagent à vérifier (au moyen du logiciel LOGIB mis à disposition par la Confédération) si leur système de rémunération comporte des discriminations salariales et, le cas échéant, à mettre en œuvre des actions correctives.

### Responsabiliser les employeurs

L'Etat de Genève a le devoir en tant qu'employeur de promouvoir l'égalité des chances à l'embauche tout comme une représentation équitable à tous les niveaux de l'administration. Les Verts genevois rappellent les objectifs fixés par le Conseil d'Etat : 35% de femmes cadres supérieures dans l'administration cantonale d'ici à fin de 2010 et 40% d'ici 2015.

L'Etat donc se doit d'être exemplaire. Mais c'est naturellement l'ensemble des entreprises du canton qui est interpellé. Les Verts se battent pour :

- Favoriser les **aménagements d'horaires**, l'occupation à temps partiel, le partage de postes et des activités
- Soutenir la création d'infrastructures de **garde d'enfants** cogérées par les communes et l'Etat
- Défendre le projet de **congé parental**, qui va dans le sens d'une plus grande égalité dans la répartition des obligations familiales
- Veiller à l'égalité des **salaires** et des rémunérations entre hommes et femmes à tâches, qualifications et responsabilités égales
- Encourager l'accès des femmes aux **postes à responsabilité élevée**.

### Equilibrer la représentation politique

Depuis plusieurs années, les Verts genevois ont adopté une politique volontariste afin de renforcer la place des femmes en politique. Cette politique a porté ses fruits puisque la représentation des hommes et des femmes dans les députations vertes communales et cantonale s'est notablement équilibrée. La proportion de femmes siégeant dans des instances élues doit encore augmenter, tous partis confondus et rester une préoccupation constante.

C'est pourquoi les Verts soutiennent toute mesure visant à équilibrer la représentation des femmes et des hommes élus au sein des instances **exécutives et législatives**.

### Responsabiliser les formateurs

Les **stéréotypes** véhiculés sur les différences entre hommes et femmes ne sont ni neutres ni anodins. Dans le domaine de la formation notamment, l'analyse des résultats de la dernière étude PISA (2006) démontre qu'en Suisse, les filles obtiennent de moins bons résultats en sciences que les garçons. Pourquoi? Ce phénomène n'existe pas dans les autres pays ayant participé à cette étude. Il s'agit donc d'un problème culturel dont les conséquences sont sous-estimées par les personnes ayant la charge de **l'éducation et de la formation** des enfants. Dans ce contexte, il convient de porter une attention particulière aux valeurs transmises par l'institution scolaire.

## 7. Energie

**Si nous ne portons pas une attention particulière à nos comportements énergétiques, le dérèglement climatique, aux conséquences irréversibles, s'aggravera encore. Les Verts entendent résolument faire évoluer notre canton et notre région vers une société à 2000 watts\*, sans nucléaire - conformément à la Constitution genevoise - ni énergies fossiles. Les seules voies possibles d'une véritable diminution de la consommation d'énergie consistent à supprimer le gaspillage, consommer avec modération et produire uniquement de façon durable.**

### Vers une société à 2000 watts\*

Les Suisses consomment l'équivalent de 6000 watts en continu. Cette valeur doit rapidement être divisée par un facteur trois. Il est impératif et de notre responsabilité de préserver les ressources d'un patrimoine naturel et collectif pour les générations futures. La part d'énergie fossile, comptée à 500 W, doit passer à zéro d'ici l'année 2060. Le GIEC, le Groupe d'experts international sur l'évolution du climat, annonce des conséquences dramatiques si l'on n'agit pas rapidement et fortement.

Nous devons poursuivre cet objectif par les actions suivantes :

1. **Réduire** de la consommation énergétique du canton
2. **Mettre en application** systématique le principe d'efficacité énergétique
3. **Diminuer** de 40% les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2020
4. **Planifier** la sortie de l'ère du pétrole
5. **Investir** uniquement dans les énergies renouvelables

Cet objectif est transitoire. Les Verts ne rappelleront jamais assez qu'il est impératif de préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

### Les responsabilités de l'Etat

- Instaurer un système de **découplage énergétique\***, c'est-à-dire une régulation du marché qui remplace la vente d'électricité ou de gaz, par exemple, par le service correspondant (éclairage, chauffage...). Ce système qui conduit à d'importantes économies peut être adapté à Genève
- Promouvoir des comportements économes en **montrant l'exemple** dans tous les bâtiments de l'Etat, lieux de formation et les lieux publics.
- Imposer l'utilisation de **minuteries** et détecteurs de présence pour les éclairages dans les couloirs d'immeubles, les bureaux ou les parcs éclairés 24h / 24
- Généraliser l'usage exclusif de **courant vert\***
- Développer de nouveaux dispositifs favorisant les **économies d'énergie**
- Mettre en place un programme d'**analyse** de l'évolution des comportements en matière de consommation d'énergie afin de suivre la **courbe de diminution** de la consommation
- Contrôler le respect des normes qu'impose la **Loi sur l'énergie** et en sanctionnant sévèrement les infractions
- S'assurer que la libéralisation du marché de l'électricité n'affectera pas à Genève les efforts en matière d'économies d'énergies, d'une part, et de **production renouvelable**, d'autre part.

### La part de l'habitat

La construction est un point central d'une telle politique. Les Verts sont favorables à l'instauration d'une **taxe sur les bâtiments**, basée sur l'efficacité énergétique et amenant les propriétaires à investir dans l'isolation des bâtiments.

Spécifiquement, les Verts genevois demandent à l'Etat de :

- Fixer l'objectif d'une **diminution** régulière de la consommation du canton par une politique d'amélioration des matériaux de construction, une meilleure isolation des bâtiments et l'installation de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques à grande échelle partout où cela est possible, lors de réalisations et de rénovations

- Réaliser des **audits énergétiques** de tous les bâtiments afin d'afficher pour chacun une étiquette énergétique et réaliser, sur cette base, des travaux de préservation énergétique rentables en moins de dix ans
- Appliquer au minimum les normes **Minergie\*** ou normes équivalentes pour toute nouvelle construction
- Renoncer à court terme au mazout comme **combustible** de chauffage des bâtiments
- Promouvoir l'utilisation de matériaux de construction performants ne nécessitant pas de grandes quantités d'énergies pour leur production et leur **recyclage**, comme le bois.

### Valoriser les énergies douces

Il est clair que de telles mesures exigent que soient développés les moyens d'exploiter l'énergie naturelle. A savoir :

- **L'eau** (énergie hydraulique\*) : Genève peut encore augmenter sa production hydraulique en réalisant le projet de Conflan
- Le **vent** (énergie éolienne\*) : cette source d'électricité bon marché est loin d'avoir réalisé son potentiel. Si les conditions ne sont pas toujours idéales chez nous, il est possible d'investir dans des entreprises de production d'énergie éolienne à l'étranger
- Le **soleil** (énergie solaire\*) : l'exploitation de cette source est appelée à se développer considérablement. Souvent considérée comme trop coûteuse, l'électricité photovoltaïque\* est désormais viable économiquement, grâce au dé plafonnement du rachat de l'électricité à Genève. Nous pouvons également investir dans les grandes centrales solaires par concentration de chaleur qui se développent dans les pays du sud de l'Europe.
- La **géothermie\*** : cette méthode de captation de l'énergie terrestre – géothermies de petites, moyenne ou grande profondeur – représente un potentiel important
- Les **déchets organiques** : ménagers, bien sûr, mais aussi résidus de l'activité agricole et de l'élevage – de même que les déchets de bois suisse – sont autant de sources qui ne sont pas suffisamment exploitées à Genève.

La crise économique mondiale et les problèmes environnementaux doivent nous pousser à innover.

La production d'électricité avec des énergies fossiles n'est plus d'actualité. Les Verts sont donc opposés à tout projet de centrale à gaz et rappellent leur ferme opposition à toute centrale nucléaire.

## 8. Enseignement et formation

**Le rôle premier de l'école, c'est de permettre l'acquisition d'un ensemble de connaissances, mais pas seulement. Les Verts considèrent que l'école doit aussi permettre la construction de la citoyenneté. Il est pour eux une évidence que, outre l'apprentissage d'un savoir, chaque enfant doit acquérir à l'école les compétences nécessaires à son intégration au sein de la société, au développement de son autonomie sociale et professionnelle et à l'exercice, en tout temps, de sa capacité de jugement.**

### L'école prépare à la vie

L'enseignement et la formation servent à améliorer et renforcer l'intégration des personnes dans leur environnement. A ce titre, un enseignement transdisciplinaire axé sur le développement durable doit être présent dans le primaire, le Cycle et le post-obligatoire.

Dans cet esprit, l'école a pour tâches essentielles de :

- **Permettre** l'acquisition des connaissances fondamentales
- **Former** à l'indépendance et au courage civique,
- **Accroître** les compétences sociales
- **Développer** la connaissance de soi
- **Promouvoir** les aptitudes créatives, artistiques, physiques et participatives.

**L'hétérogénéité des classes** au Cycle d'orientation participe à ce mouvement. La scolarité des adolescents exige de la souplesse. Il n'est pas admissible que des destins se brisent à ce stade du développement.

Au surplus, les Verts sont profondément attachés à la **démocratisation des études**. L'accès à toutes les filières de

l'enseignement doit être assuré sans discrimination liée aux moyens financiers des familles. Au-delà de cette exigence fondamentale, l'instruction publique doit contribuer à corriger l'inégalité des chances.

De même, le dispositif offrant des **formations continues** doit être développé et renforcé. Toute personne adulte doit pouvoir commencer ou prolonger à n'importe quel stade de sa vie un cursus d'acquisition de nouvelles connaissances. La formation ne s'arrête pas à la sortie de l'école.

## Le rôle des parents

La formation s'inscrit également dans un processus plus large d'éducation où les parents jouent le premier rôle. Il revient en effet aux parents d'éduquer leurs enfants. Ils ne peuvent transférer cette responsabilité à l'institution scolaire. Cependant, l'école participe pleinement au processus d'éducation en permettant aux enfants et aux adolescents d'appréhender le monde qui les entoure et de le respecter. L'école complète donc l'action éducative de la famille. Dans cette perspective, il est essentiel que l'institution scolaire entretienne un dialogue fondé sur une relation de confiance avec les parents

Les Verts défendent :

- Une **collaboration renforcée** entre l'école et les familles en les associant à la vie scolaire, ce qui présente des avantages à la fois pour les parents, les élèves, les enseignants et l'institution scolaire. Ils soutiennent à ce titre le développement des Conseils d'établissement, dont la création illustre cette attente.
- Un fort développement des prestations d'enseignement offertes à l'**Ecole de Parents**, qui doit pouvoir disposer de moyens adaptés à la réalisation de sa mission.
- Le programme **HarmoS**, dont ils suivront les développements avec la plus grande attention en insistant sur les points suivants :
  - Cet accord national sur l'application de standards permet à tous les élèves suisses de passer les mêmes épreuves, certaines années, dans les disciplines importantes. L'adhésion de Genève à ce processus favorise l'harmonisation des systèmes scolaires cantonaux et, particulièrement, la reconnaissance sur le plan national des études genevoises
  - En modifiant les **horaires scolaires**, HarmoS rend nécessaire une redéfinition des activités parascolaires. L'accent devra être mis sur les activités physiques pour lutter contre la progression inquiétante de l'obésité chez les enfants. Les activités artistiques devront trouver la place qu'elles méritent
  - Les enfants devront recevoir la possibilité de développer la maîtrise de leur langue maternelle, même lorsque leur pays d'origine est incapable de financer cet enseignement

La nécessité de ne laisser aucun enfant dans la rue, lorsque les deux parents sont contraints de travailler à plein-temps, ne doit pas conduire à la généralisation de prise en charge de dix heures ou plus, qui sont préjudiciables à l'équilibre et à la santé de l'enfant.

## L'encadrement social, psychologique et de santé

Face à des situations de mal-être, d'absentéisme, d'indiscipline, d'incivilité, voire de violence, l'école doit se doter des moyens d'une politique de prévention des risques efficace. Or, il y a aujourd'hui dans les écoles une sous-dotation des effectifs en matière d'encadrement psycho-social et de santé, ainsi qu'un manque de structures d'accueil pouvant prendre en charge les enfants et adolescents en grande difficulté.

Pour les Verts et les Vertes, il est impératif d'investir dans l'accompagnement éducatif, clé de voûte de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion.

## Formations générales et professionnelles

Les Verts demandent que tous les moyens soient mis en œuvre afin d'atteindre l'objectif intercantonal de 95% d'élèves certifiés à la sortie de l'enseignement post-obligatoire. La délicate période de transition à l'entrée de la scolarité post-obligatoire nécessite une collaboration accrue entre tous les acteurs et les institutions de l'enseignement. Simultanément, l'Etat doit mettre en place des mesures incitatives à l'intention des entreprises pour la création de places de formation professionnelles (2 ans et 3 ans) destinées aux jeunes à la sortie du Cycle d'orientation. Il est donc indispensable que :

- Les parents et les jeunes soient informés au mieux de la grande variété des filières post-obligatoires, et que soient valorisés les **cursus méconnus** ou soumis à préjugés

- Les **passerelles** et les réorientations entre les diverses filières soient facilitées et mieux portées à la connaissance de tous

La **mixité** des formations soit encouragée au sein d'un même bâtiment scolaire.

## 9. Environnement

**Le canton de Genève offre des milieux naturels riches, variés et d'une grande beauté. Il convient de les préserver et les mettre en valeur tant pour sauvegarder la biodiversité que pour l'agrément de ses habitants. Les Verts constatent que des progrès considérables ont été réalisés ces douze dernières années en matière de protection de l'environnement (renaturation des eaux, gestion des déchets...). Toutefois, la mauvaise qualité de l'air et la pollution sonore (bruit) restent préoccupantes et appellent la mise en œuvre de mesures supplémentaires.**

### Un cadre sain pour une vie saine

La fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles dues aux dérèglements climatiques sont inquiétantes pour l'avenir des générations futures. Non moins inquiétant, le gaspillage des ressources vitales ainsi que leur raréfaction se poursuivent. L'air est pollué, les paysages menacés. Le chauffage des habitations et les transports individuels sont des domaines où des économies substantielles sont réalisables. Les techniques alternatives, solaire, éolienne et biomasse\* sont devenues ou sont sur le point de devenir pleinement opérationnelles et économiquement viables. La Confédération et le canton de Genève ont pris des engagements internationaux (Kyoto, Göteborg) mais il convient de les mettre en pratique.

Pour préserver et améliorer l'environnement, les Verts sont attachés à :

- La gestion adéquate des **réserves naturelles**, avec la participation active des associations de protection de la nature.
- La mise en œuvre à l'échelle du **bassin genevois** d'une politique de protection de la nature. La préservation du réseau écologique et de couloirs pour la faune doit s'inscrire parmi les objectifs de l'aménagement du territoire régional
- La priorité donnée à la protection de la nature dans le **projet d'agglomération** transfrontalière
- La poursuite de l'**information** et de la **sensibilisation** du public sur les richesses naturelles, objectif essentiel dans une région aussi densément peuplée que le bassin genevois

### Sauvegarde de la biodiversité

Le changement climatique, la destruction des milieux, les pollutions entraînent des dégradations importantes affectant la biodiversité, y compris dans notre région.

Les Verts genevois s'engagent à :

- Poursuivre les importants efforts réalisés en zone agricole pour la préservation de la **faune et de la flore** (diversification des cultures, création de friches et de haies basses, mise en valeur des cordons boisés)
- Soutenir la **valorisation environnementale** des abords immédiats des bâtiments d'habitation, commerciaux et industriels
- Réduire la pollution lumineuse causée par un **éclairage public** mal adapté, source de gaspillage, de perturbations pour la faune (insectes, oiseaux) et néfaste pour la santé (sommeil)
- Prendre en compte la préservation de la **biodiversité** dans les plans localisés de quartier et autres projets de construction ou réfection de voiries et d'équipements publics.

### Renaturation des cours d'eau

Seuls 75% des cours d'eau suivent leur cours naturel. Le solde a été endigué, canalisé, voire enterré. Pour remédier à cette situation, un vaste programme de **renaturation** a été mis en place. Il vise à rendre aux ruisseaux et rivières du canton leur aspect et leurs fonctions naturels, favorisant ainsi une meilleure qualité de l'eau et la présence de biotopes naturels abritant une flore et une faune diversifiées. Les Verts veulent que :

- Le programme de renaturation des cours d'eau et les contrats-rivières soit poursuivi, afin de couvrir à terme **tout le réseau** hydrographique genevois
- L'utilisation rationnelle de **l'eau** soit encouragée, et notamment que soit promue l'acquisition d'appareils électroménagers **économiques**.

## Qualité de l'air

L'air que nous respirons à Genève n'est pas sain. Les valeurs limites annuelles et journalières sont largement dépassées tant pour le dioxyde d'azote\* que pour l'ozone (100 à 300 fois par année!). Selon l'OMS, les polluants de l'air sont responsables de 6% des décès enregistrés en Suisse. Il est donc urgent d'enrayer ce phénomène. Il n'est pas acceptable d'établir des plans qui prévoient déjà que les normes ne seront pas respectées durant les années à venir. Les Verts défendent clairement :

- Des taxes sur le **CO<sub>2</sub>\*** plutôt que sur les combustibles et les carburants
- L'interdiction temporaire de la circulation des véhicules les plus polluants (sans catalyseur ou moteurs deux-temps, par exemple) lorsque les **valeurs-limites** sont dépassées
- Une réduction du nombre et de la **vitesse** des véhicules motorisés – les motos et scooters, ne polluent pas moins que les voitures même avec catalyseurs – afin d'abaisser le taux de NOx\* (oxydes d'azote), dont les concentrations sont trop fortes en zone urbaine et dont les émissions proviennent, pour 45%, du trafic routier
- Une évolution progressive des **infrastructures de chauffage**
- Le développement urgent des filtres à particules afin de limiter l'émission de **particules fines\***, qui sont cancérigènes et dont les taux dépassent aussi, dans une grande partie du canton, les normes admises.
- La lutte active contre les **pollutions intérieures** dues notamment aux produits dangereux rencontrés dans des lieux clos : amiante, plomb, particules fines, PCB et composés organiques volatils.
- **L'assainissement** de tous les bâtiments dans lesquels des produits dangereux auront été détectés

## Lutte contre le bruit

Le bruit contribue à la dégradation de la qualité de la vie et est devenu un véritable problème de santé publique. A Genève, c'est très clairement la circulation routière et le trafic aérien qui posent le plus de problèmes. Le cadastre du bruit est aujourd'hui complet. On sait désormais qu'une personne sur quatre est exposée au bruit du trafic routier au-delà des limites acceptables. Dans ce contexte, les Verts genevois :

- Dénoncent le fait que les délais d'**assainissement** initialement prévus pour 2002 aient été repoussés à plusieurs reprises, pour être finalement fixés à l'échéance 2015-2018, et réclament une réduction de ces délais
- Considèrent qu'il faut prendre les mesures de **réduction à la source** (gestion du trafic, mode de conduite, véhicules non bruyants, modération du trafic alliée au remplacement des feux par des giratoires)
- Réclament **une politique antibruit** plus active, passant par un meilleur **contrôle** des véhicules non conformes, en particulier les deux-roues motorisés.

## Gestion des déchets

La manière dont nous gérons les déchets est un indicateur infaillible de notre niveau de conscience individuel et collectif en matière de développement durable. De grands progrès ont été réalisés en matière de recyclage, notamment sous la pression des Verts. Il convient de poursuivre une diminution des déchets à la source, tant en milieu professionnel que privé.

Les Verts attendent de l'Etat qu'il :

- Développe une politique de **communication** plus incisive concernant l'évolution des collectes et du tri des déchets, notamment par la création et la diffusion d'un indicateur permettant à toutes et tous de faire le lien entre la production de ses déchets et le coût de leur gestion par filière. Pratiquée dans de nombreux cantons, la **taxe poubelle** mérite un examen renouvelé en vue de son application à Genève
- Fasse prévaloir l'intérêt général en imposant aux promoteurs publics et privés de résoudre la question des déchets **dès l'étude des projets** d'urbanisme
- Fasse cesser l'actuel **tourisme des déchets** organiques en privilégiant la réalisation d'installations de méthanisation raccordées au réseau du gaz naturel.

## Risques technologiques

Le développement de la science et de l'activité humaine peuvent faire courir des risques importants dont la maîtrise n'est pas toujours assurée. Les Verts se préoccupent ainsi non seulement des risques engendrés par les industries nucléaire et chimique mais, aussi, du développement du génie génétique, de la diffusion omniprésente des ondes électromagnétiques (antennes de téléphonie mobile et autres) et des nanotechnologies. Dans ces domaines, les pouvoirs publics doivent absolument :

- Respecter scrupuleusement les **lois** existantes et, au besoin, légiférer encore
- Exiger des **études** d'impact
- Observer le principe de **précaution\***.

Il n'est pas admissible, en effet, de justifier par l'ignorance le refus de prendre en compte les risques potentiels.

---

## 10. Etat et gouvernance

**Défenseur de l'intérêt général, l'Etat doit axer sa politique sur le long terme. Même dans une période de ralentissement économique, l'accent doit être mis sur les principes de l'efficacité et de la transparence des services de l'Etat. Cette mission exige, en lien avec les associations représentant la société civile\*, une juste adéquation des besoins et des moyens.**

### Pour un Etat efficace et dynamique

Afin de mettre en pratique à la fois les principes d'**efficacité** et de **développement durable\***, l'action de l'Etat devra répondre aux exigences suivantes :

- **Transparence** du fonctionnement des institutions, rapport entre le coût des prestations et leur efficacité. L'accès aux informations doit être facilité
- **Evaluation** périodique de toutes les activités de l'Etat et des collectivités publiques, des lois et règlements
- Application du **principe de précaution\***. Sciences et Technologies exigent un suivi de leur évolution à la mesure des responsabilités individuelles et collectives d'une société.

L'amélioration de la gestion de l'Etat passe notamment par :

- La **simplification** des hiérarchies et une meilleure mobilité des fonctionnaires
- Le **décloisonnement** des départements et des services, qui doivent collaborer plus étroitement lorsque les sujets traités le justifient.

Au surplus, l'Etat doit :

- Encourager la **cyberadministration** afin, d'une part, de diminuer les déplacements inutiles, la surconsommation de papier et les frais d'envoi et, d'autre part, améliorer la rapidité et la disponibilité des services de l'Etat pour les usagers.
- Garantir le **respect des droits** et la dignité des personnes en veillant à prévenir et combattre, en son sein comme à l'extérieur, toute discrimination ou stigmatisation pour raison d'orientation sexuelle, genre, handicap, âge, statut social ou état de santé, dont la séropositivité.

### Repenser les partenariats

Genève doit affronter son avenir politique, économique, social et environnemental de manière à apporter une réponse concrète à la crise financière, dont les répercussions sur notre canton seront importantes.

- Toute recherche raisonnée d'une sortie de la crise doit réunir les acteurs institutionnels, économiques et sociaux, publics et privés, afin de créer un **partenariat** menant à bien un processus concerté de restructuration économique et sociale
- La **société civile\*** doit être associée à un tel processus afin d'initier un débat social sur les moyens de sortir de la crise.

Dans cet esprit, les Verts se prononcent en faveur de :

- Services publics efficaces disposant d'une **large autonomie de gestion** et soumis à des évaluations régulières
- La **délégation** de certaines tâches à des associations
- La recherche de nouveaux partenariats **public-privé**
- L'analyse approfondie et avant décision de l'**impact environnemental** de tout projet. A ce titre, les Verts proposent de poursuivre la réforme du code des marchés publics afin d'y inclure une plus grande pondération des critères environnementaux et sociaux.

### Pour une fiscalité équitable et progressive

Pour accomplir les tâches que la population attend de lui, l'Etat doit être bien géré et disposer de ressources financières suffisantes. Que l'impôt soit calculé en fonction du revenu et de la fortune est, pour les Verts, une évidence. Mais ils proposent également d'introduire des outils fiscaux incitant à des comportements bénéfiques à l'égard de l'environnement et taxant les produits participant à sa dégradation.

Dans cette optique, les Verts défendent :

- La progressivité de l'**impôt sur le revenu**
- La fin de la **concurrence fiscale** intercantonale, voire intercommunale
- La suppression des **forfaits fiscaux**
- Le renforcement du système bonus/malus pour les **taxes des véhicules à moteur**
- L'instauration d'une taxe sur les **bâtiments mal isolés**.

### Délégation et complémentarité

Le mouvement associatif joue un rôle aussi important que l'économie. Il constitue un rouage de la gouvernance et peut contribuer au bon fonctionnement des institutions. L'Etat lui délègue de nombreuses tâches sociales, notamment par le biais de contrats de prestations qui cadrent les subventions. Ceux-ci permettent :

- A des associations spécialisées, à but non lucratif mais aux **compétences** affirmées, de suppléer l'Etat dans l'accomplissement de tâches que celui-ci juge nécessaires
- A l'Etat de définir précisément ce qu'il «achète» et, après concertation, comment il entend que les **mandats**, ainsi délégués, soient exécutés.

### L'Etat régulateur

Les crises soulignent plus encore la responsabilité de l'Etat. Cette responsabilité doit se traduire par une activité **normative et d'arbitrage** forte, propre à peser directement sur les choix économiques des citoyens et des entreprises.

La mise en œuvre de normes environnementales strictes n'est pas un obstacle au développement des entreprises. Bien au contraire, elle permet, notamment, d'orienter l'activité d'une multitude de petites et moyennes entreprises et de créer des emplois spécialisés.

Cela signifie que :

- L'Etat se donne les moyens de faire appliquer les **normes** sous peine de pénalités
- Les décisions de l'Etat impliquent des **consultations**
- Le **marché** doit être encadré, stimulé, orienté sans que l'initiative individuelle ou des entreprises soit pour autant brimée

L'Etat met en place des **filières de formation** intelligentes et tournées vers le développement durable.

L'Etat a un rôle prépondérant à jouer dans la régulation de l'économie car :

- Il informe, responsabilise et incite les entreprises à prendre conscience de l'importance d'un **comportement** environnemental, économique et social responsable
- Il encourage les entreprises à **proposer** des produits écologiques et/ou à adapter leurs processus de production dans ce sens
- Il oriente la **promotion économique**, l'aménagement du territoire et les mesures de soutien aux entreprises

- Il met en œuvre des **chantiers** importants à Genève pour préserver ou créer des emplois aussi dans les secteurs environnementaux (en particulier, transports en commun, assainissement et isolation des bâtiments, amélioration de l'efficacité énergétique).

Les moyens à mettre en œuvre sont de nature constitutionnelle, législative et réglementaire, voire fiscale (incitation).

### Avoir un usage raisonné de l'informatique

Dans la gestion de son parc informatique, l'Etat doit s'engager à :

- S'assurer que tout projet d'innovation technologique s'inscrive dans les perspectives du **développement durable\***
- Minimiser l'impact négatif des moyens informatiques sur l'environnement et veiller aux **économies d'énergie**, à la récupération et, lors du renouvellement de l'équipement, à son recyclage
- Renouveler le matériel avec **parcimonie** et lorsque cela est véritablement justifié.

## 11. Genève internationale et développement

**La situation mondiale, en particulier les crises alimentaire, climatique et financière montrent à quel point un engagement accru dans l'aide au développement est urgent. La Banque mondiale craint que les succès remportés jusqu'à maintenant ne soient anéantis par les conséquences de ces multiples crises. Ce sont en effet les pays les plus pauvres qui sont touchés en première ligne par ces phénomènes.**

**Dans ce cadre, la responsabilité de Genève est toute particulière puisqu'elle bénéficie largement de l'activité internationale déployée par nombre d'organisations internationales (OI) et non gouvernementales (ONG) dans le canton.**

### Une présence qui nous rend redevable

Genève est le premier centre de négociations et rencontres multilatérales du monde, avant New York. Près de 200 pays disposent à Genève d'une représentation diplomatique et/ou économique et 600 organisations ONG y travaillent, notamment dans les domaines des droits humains, de l'action humanitaire, de l'environnement, du travail ou de la santé.

La Genève internationale tient, à la fois, à une histoire fondée sur la vocation d'arbitrage, de négociation et d'**engagement humanitaire** du canton et à une juste compréhension d'impératifs liés à la santé de l'économie locale.

Le canton de Genève a créé des structures actives en ces domaines. Elles travaillent conjointement avec les partenaires concernés: ONU et agences spécialisées, Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE), ONG, communes, fondations publiques telles que la FIPOI ou associations privées d'inspiration publique telles que le Centre d'accueil - Genève internationale, ainsi qu'avec de nombreuses associations et fondations.

Afin de maintenir sa place internationale, Genève se doit de :

- **Développer son effort de solidarité internationale afin qu'y soit effectivement consacré 0,7% du budget cantonal, conformément à la loi genevoise**
- Maintenir, voire développer ses dispositifs d'aide à **l'installation d'ONG** dans le but, entre autre, de garantir la présence à Genève du Conseil des droits de l'homme, qui décidera de son implantation définitive à Genève dans le courant de la législature à venir
- Favoriser la construction, notamment par le biais de la Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI), de bâtiments à l'usage de représentations diplomatiques des pays parmi les moins avancés (PMA) et d'ONG. Les Verts restent, toutefois, très sensibles aux questions liées à la sauvegarde des espaces publics et au respect des exigences liées à la préservation de l'environnement
- Doter Genève des moyens d'une meilleure activité d'accueil, de **relations protocolaires** et de soutien aux délégués internationaux, particulièrement ceux provenant de pays à faibles revenus afin de favoriser leur participation aux conférences internationales, congrès ou sessions des divers organes de l'ONU (assemblées générales, commissions, comités, réunion d'experts)
- Favoriser la tenue, à Genève, de **conférences internationales** et de congrès, notamment en mettant à disposition aux ONG de locaux adéquats.

- Renforcer la politique des **pôles d'activités** dans les domaines académiques, environnementaux et sanitaires, secteurs qui, parmi d'autres, peuvent se développer en complément des pôles traditionnels tels que l'action humanitaire.

## 12. Justice et sécurité

**Les Verts conçoivent la notion de sécurité au sens le plus large. Se sentir en sécurité, c'est avant tout vivre dans un environnement sain, être entouré et socialement accepté - et bénéficier d'un logement décent comme d'un travail. La prévention de la criminalité est aussi une composante essentielle au développement durable des sociétés.**

### Assurer la sécurité dans le respect de la légalité et de la dignité

Toute personne a le droit de vivre dans un environnement sûr et doit pouvoir compter sur les pouvoirs publics pour assurer son intégrité physique et la protection de ses biens. Elle est en droit de s'adresser à un juge pour que sa cause soit entendue avec équité. L'Etat demeure ainsi le garant de la sécurité des citoyens.

### Se méfier des amalgames

Genève connaît depuis quelques années une hausse de la délinquance exercée par des personnes récidivistes. Les Verts souhaitent rappeler qu'il n'y a pas lieu de faire de distinction entre criminels suisses et étrangers – mais bien entre résidents et non-résidents. Cela d'autant que le phénomène de la **criminalité itinérante** – œuvre de personnes dont la venue n'a souvent pour but que de commettre des infractions – prend de l'ampleur et discrimine sans fondement toutes les populations étrangères.

Genève doit faire pression sur la Confédération pour que celle-ci négocie des **accords de réadmission** avec les pays concernées, afin de pouvoir, en cas de récidive, expulser de tels délinquants.

### Prévention de la criminalité

Tout type de criminalité doit être dûment poursuivi, y compris la criminalité économique (dite: en col blanc). La lutte contre la criminalité doit scrupuleusement respecter les droits humains, tant ceux des victimes que ceux des délinquants:

- La démarche doit être équilibrée, humaine et inclusive, favorisant le sentiment de justice et de sécurité des individus et de la collectivité
- Une telle démarche doit inclure des **mesures préventives** et assurer l'exécution des **mesures répressives** lorsque la loi le prévoit.

### Combattre toute violence domestique

Toute forme de violence physique, verbale, économique et/ou psychologique est inacceptable. La campagne menée depuis des années contre la violence conjugale a montré les difficultés rencontrées par des femmes de tous les milieux sociaux et de toutes origines au sein du cercle familial. Dans ce contexte, les Verts:

- Soutiennent l'adoption de **mesures légales** reconnaissant la spécificité des violences faites aux femmes et renforçant encore leur protection juridique
- Souhaitent le développement du **soutien et de l'assistance** qui leur sont accordés
- Encouragent les **campagnes de sensibilisation** destinées à modifier les comportements et les représentations culturelles et symboliques de ces injustices
- Réclament l'élaboration sans délai des instruments cantonaux d'**application de la loi fédérale** par laquelle toute violence avérée doit être poursuivie même sans plainte de la victime.

### Soutenir les familles migrantes

Les violences intrafamiliales sont souvent exacerbées dans les situations de migration et d'intégration difficile. L'isolement culturel et linguistique, l'insécurité matérielle, juridique et sociale, le changement ou la perte de statut par rapport au pays d'origine sont autant de facteurs aggravant le risque de violences. Répondre à la question

des violences intrafamiliales, c'est aborder la problématique de l'intégration sur les plans familial et social.

Les Verts genevois reconnaissent le rôle déterminant joué par les **associations de soutien** aux migrants et encouragent les **campagnes de prévention** menées par les organismes compétents.

### Police efficace et respectée

La police genevoise souffre d'un manque chronique d'effectifs sur le terrain. Il ne s'agit pas uniquement d'une question budgétaire. En réalité, les quotas prévus par le budget ne sont pas même pas atteints. De ce fait, les Verts genevois :

- Proposent d'élargir le **recrutement des policiers** aux titulaires de permis C, en plus des ressortissants suisses
- Appellent aussi de leurs vœux à une **meilleure reconnaissance**, notamment par les autorités, du métier de policier
- Et souhaitent clarifier le **système de rémunération des policiers** en réévaluant leur classe de fonction dans la grille de l'Etat et en supprimant, par ailleurs, le système opaque des primes et indemnités.

### Justice équitable

Certains comportements illégaux, relevant de l'incivilité, ne sont pas d'une gravité telle qu'il faille faire intervenir toute la palette des moyens répressifs. Une intervention sociale peut suffire en de nombreux cas. Les Verts genevois :

- Défendent un **traitement proportionné** des infractions en fonction de leur gravité réelle, afin que soient libérées des ressources au profit de la police et de la justice
- Proposent la **création de «guichets»** dans les quartiers et les communes (pouvant être rattachés aux maisons de quartier, aux centres de sécurité municipale ou encore aux mairies). Ces guichets permettraient à la population **de faire appel à une médiation** afin d'obtenir des conseils sur l'exercice de leurs droits et des informations qui font souvent défaut. Ce type d'offre permettrait de **désamorcer des conflits** pouvant être réglés par une autre voie que celle juridique.

### Prisons et lieux de détention adéquats

Genève doit absolument procéder à la **mise aux normes** de tous ses lieux de détention afin de se conformer aux dispositions de La Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Il est inadmissible que l'état de nos prisons soit de nature à violer les droits des détenus.

C'est la raison pour laquelle les Verts genevois soutiennent la **construction d'une nouvelle prison** visant à loger les détenus dans des conditions acceptables et assurer aux gardiens des conditions de travail décentes. L'Etat doit par ailleurs assurer un accueil et une détention adaptée pour les femmes, les mineurs et les personnes souffrant de troubles psychiatriques.

Les Verts s'engagent également pour que l'Etat finance une structure cantonale d'hébergement des hommes violents afin d'optimiser la protection des victimes et ne pas aggraver davantage la perturbation des enfants.

### Vivre ensemble dans des espaces publics conviviaux

L'aménagement et l'animation des espaces publics doivent être conçus comme des éléments de qualité de vie et de gestion urbaine de la sécurité. En termes de prévention, il convient d'adopter des stratégies visant à pacifier les espaces publics et à réduire le sentiment d'insécurité. Ainsi les Verts :

- Affirment que les interventions de l'Etat doivent viser à protéger les espaces par des mesures de sécurisation et à renforcer le **sentiment d'appartenance** de leurs usagers. Inciter les usagers potentiels à utiliser l'espace, le plus fréquemment possible, permet de motiver les usagers à la défense naturelle de leur milieu de vie
- Considèrent primordial de veiller à l'**entretien du lien social** afin de favoriser la sécurité au niveau local. La présence de concierges dans les immeubles, l'organisation de fêtes de quartiers permettant de connaître ses voisins ou l'encouragement de toute démarche visant à limiter l'isolement, souvent facteur d'insécurité, sont autant d'éléments déterminants
- Sont opposés au développement de systèmes de **vidéosurveillance sur la voie publique**. Si ceux-ci peuvent avoir un effet dissuasif dans les parkings ou autres lieux fermés, il n'en va pas de même dans la rue ou les endroits de passage

Restent extrêmement attentifs à l'utilisation de cette technologie, en particulier en raison des problèmes liés à la

**protection des données** personnelles (accès aux images, durée de conservation, etc.). Ils continueront à **défendre une présence humaine de proximité** sur la voie publique, telle que les îlotiers et agents de sécurité municipaux, plutôt que l'installation de machines.

---

## 13. Logement et habitat

**Les Verts défendent une politique visant à assurer à chaque personne un logement proportionné à ses besoins, et à améliorer l'offre d'appartements accessibles aux revenus modestes. Ils entendent renforcer, aux côtés de l'économie privée, les constructions réalisées par des organismes d'utilité publique et des coopératives d'habitation.**

### Pour une meilleure qualité de vie et des quartiers durables

Une attention toute particulière doit être accordée à l'habitat et à la construction, deux domaines voraces en énergie (45% de l'énergie utilisée en Suisse) et prodigues en émission de substances nocives. A cet égard, la politique du logement doit s'inspirer des modèles de quartiers durables qui prennent en compte **l'ensemble des impacts environnementaux, économiques et sociaux de l'habitat**. Il n'est plus possible aujourd'hui de construire en dissociant ces facteurs.

En matière de construction de logements, les Verts soutiennent les principes suivants :

- Réduction de la **consommation d'énergie** pour toutes les formes d'habitat
- Renforcement du droit de préemption des pouvoirs publics lorsque **l'intérêt général** le justifie
- Promotion de la construction de **logements d'utilité publique (LUP)** et attention permanente à ce qu'ils représentent au moins 20% du parc immobilier total
- **Assurance qualité** y compris pour les constructions à bon marché
- Encouragement de la construction de logements socialement mixtes, dont une partie doit être réservée aux **familles et aux personnes âgées**
- Favorisation de la création de **coopératives non lucratives** de logement
- Facilitation de **l'accès à la propriété**, notamment à la PPE
- Maintien de l'autonomie des **fondations** immobilières de droit public, qui ne doivent pas être fusionnées
- Défense de l'actuel droit de bail et de la LDTR (Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation), pour leurs effets stabilisateurs sur le marché
- Garantie de **gratuité** pour l'accès de toutes et tous à la commission des baux et loyers.

### Trois degrés de mixité

Depuis longtemps, l'organisation du territoire sépare l'habitat, le travail et les loisirs, ce qui multiplie les déplacements. Il est temps de favoriser à nouveau la **mixité** sous toutes ses formes :

- La mixité des **générations**, avec des immeubles organisés pour accueillir aussi bien les familles avec enfants que les personnes plus âgées - et pour ces dernières, au besoin, création de logements disposant d'accompagnement médico-social de proximité
- La mixité **fonctionnelle**, en cessant de séparer surfaces d'activités, commerces, lieux culturels et logements, en intégrant bureaux et surfaces artisanales au sein des ensembles de logements et non à l'écart
- La mixité **sociale**, en confiant la réalisation des différents bâtiments des nouveaux quartiers à des opérateurs variés : coopératives, caisses de pension, promoteurs privés, fondations communales, fondations d'utilité publique.

### Les écoquartiers\* : l'urbanité dans l'urbanisme

Dans un écoquartier\*, on doit pouvoir se passer de voiture privée car le secteur dispose de transports publics performants, d'un réseau de **mobilité douce\*** sûr et agréable et favorisant l'autopartage\*. La politique des écoquartiers encourage la «ville des courtes distances» et remet l'urbanité au cœur de l'urbanisme, comme l'ont bien compris nombre de villes nordiques et germaniques.

Les projets d'aménagement et d'urbanisation répondent à des critères environnementaux et sociaux. L'écologie doit trouver sa place dans la construction, le choix de matériaux locaux et la gestion de chantier. Recyclage, re-

cours à l'énergie renouvelable et évaluation des rapports sociaux sont des paramètres qui, dans la construction de nouveaux quartiers au XXI<sup>e</sup> siècle, vont de pair.

Les Verts se battent pour la création d'écoquartiers\* peu gourmands en terrains et aménagés dans le respect de densités raisonnables. Cette vision permet de :

- Choisir des modes de construction répondant à des standards de **basse consommation d'énergie** (dont Minerergie\*), avec toitures végétalisées et production locale de courant vert
- Limiter l'**imperméabilisation** des sols
- Créer des **liens sociaux** par la participation du public aux projets et à l'aménagement d'espaces appropriés
- Favoriser les **jeux d'enfants** et le déplacement des personnes les plus vulnérables (enfant et personnes âgées) en toute sécurité
- Conserver de larges surfaces de **pleine terre**
- Créer des réseaux verts pour favoriser la **biodiversité** locale
- Pratiquer une gestion écologique des **eaux de pluie** (écoulement par infiltration, bassins de rétention, récupération et réutilisation)
- Favoriser une gestion intelligente des **déchets**, les considérant comme des matières précieuses, en intégrant cette préoccupation dès la construction des bâtiments qui doivent être recyclables.

Les nouveaux quartiers doivent disposer de suffisamment d'**équipements collectifs** (écoles, crèches, centres sportifs, sociaux, loisirs, culture, etc.) pour répondre aux besoins quotidiens des habitants et réduire le nombre de leurs déplacements. De même, ils doivent proposer de véritables **espaces publics** – parcs, squares, jardins, rues – agréables et conviviaux, offrant aux enfants la possibilité de s'amuser et de se déplacer en toute sécurité.

---

## 14. Mobilité

**Parce qu'il est impératif de diminuer drastiquement les émissions de CO<sub>2</sub>\*, d'économiser l'énergie, de respirer un air sain et de retrouver calme et tranquillité dans les localités et les quartiers, les Verts défendent une politique des déplacements fondée prioritairement sur les besoins des piétons, des cyclistes et des usagers des transports collectifs.**

### Privilégions les modes de transport non polluants

Les Verts agissent pour une gestion des déplacements respectant l'être humain, l'environnement et les ressources naturelles. A cet effet, les Verts :

- Privilégient les modes de transport **non polluants** individuels (marche, vélo) et collectifs (transports publics, autopartage\*, covoiturage\*)
- Considèrent que dans un bassin comme la région genevoise, les déplacements urbains se conçoivent au niveau de l'**agglomération**
- Observent que la mise en **cohérence** des politiques d'aménagement, d'urbanisme, de circulation, des transports et de protection de l'environnement sont indissociables les unes des autres.

### Mobilité douce\* : pour des déplacements responsables

En milieu urbain, le vélo, les transports publics et la marche sont les moyens les plus efficaces de se déplacer. La mobilité douce\* doit être encouragée par la mise en place de :

- **Réseaux structurés** à l'échelle cantonale et de l'agglomération de pistes cyclables et de chemins piétonniers sûrs, directs et commodes
- **Zones 30**, de zones de rencontre et de zones piétonnes dans chaque quartier
- **Places** de parcs à vélo abritées en suffisance
- **Soutien** à l'achat de vélos à assistance électrique en remplacement des voitures et scooters lors du dépôt de plaques de ceux-ci
- **Campagnes** régulières de sensibilisation en faveur de la mobilité douce\*

- Toute initiative visant à **réduire l'emprise** des véhicules à moteur, à l'instar de l'initiative municipale dite «200 rues»

## Trams, trolleys et lignes de ceinture

Les réalisations accomplies durant les trois dernières législatures ont permis d'améliorer très sensiblement l'offre en transports publics. Cet effort doit se poursuivre par :

- L'augmentation de la **fréquence** des transports publics, particulièrement durant les heures creuses, le soir et le week-end
- Un meilleur raccordement des habitants des **zones excentrées** et transfrontalières
- Un **accès facilité** aux véhicules des personnes avec enfants, des seniors et généralement des personnes à mobilité réduite
- Une politique tarifaire **attractive**, simple et transparente
- Le développement du réseau des **trams** à Genève
- L'amélioration des **lignes de ceinture** afin d'éviter la traversée du centre-ville et raccourcir les trajets intercommunaux.

## L'importance du réseau express régional (RER)

Les habitants de l'agglomération doivent pouvoir se déplacer aisément et confortablement en transports publics, par le biais d'un réseau express régional développé (RER). Dans ce but, les Verts attendent la mise en œuvre de la Charte régionale pour le développement des transports publics dans le cadre du projet d'agglomération.

Premier maillon, le projet CEVA (liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) est aussi la clé de voûte du réseau ferroviaire régional. La prédominance de l'habitat dispersé en France voisine exige au surplus le développement d'un réseau de cars rapides assurant une desserte régulière des villages résidentiels du bassin genevois. Dans cette perspective, les Verts soutiennent :

- Le développement de **parkings d'échange** de la voiture et du vélo vers le rail (P+R) en périphérie
- Une politique de transfert modal\* en faveur de la mobilité douce\* et de réduction de la pollution qui exige la mise en place de **mesures d'incitation** et de **dissuasion**.

## Routes: mettre fin au suréquipement

Soucieux d'une politique cohérente en matière d'équipements voués aux transports, les Verts demandent :

- Un **moratoire** sur la construction ou l'élargissement de nouvelles routes y compris une nouvelle traversée routière lacustre
- **L'assainissement** du réseau routier existant, cause de nuisances pour les riverains
- La **réduction** du nombre de places de parc publiques en surface et souterraines
- Une **limitation** des places privées en entreprise dans le cadre de la délivrance des autorisations de construire.
- La réalisation d'un plan directeur cantonal du stationnement comprenant un **recensement des places de stationnement** publiques et privées

En outre, les Verts sont favorables à l'instauration d'une «**zone à faible émission polluante**» (ZFE) au centre-ville, où les niveaux de pollution dus au trafic se situent en-dessus des normes légales.

## Vers de nouveaux réflexes

Afin d'amener le plus grand nombre à adopter des modes de déplacements plus écologiques, les Verts encouragent :

- La création d'une **carte multimodale\*** liée à l'utilisation des infrastructures routières
- La mise en place de plans de mobilité en **entreprises** afin de favoriser une gestion durable des déplacements des collaborateurs
- Le développement de l'**autopartage** en facilitant son extension.

---

## 15. Santé

**Physique et mentale, la santé est étroitement liée aux conditions économiques, sociales et environnementales. Un air pur, un environnement calme, une alimentation saine, des conditions de travail et d'habitat décentes sont des facteurs qui contribuent au maintien de la santé. Genève, comme le reste de la Suisse, dispose d'un bon système de santé. C'est dans le domaine des soins (à domicile ou palliatifs) et surtout dans la prévention que des améliorations sont nécessaires.**

### Refuser les inégalités

La plupart des décisions en matière de politique de santé sont prises au niveau fédéral et la question de l'assurance-maladie reste au cœur du débat. L'allongement de l'espérance de vie et les progrès de la médecine ne laissent pas espérer un abaissement prochain des coûts. Dans ce contexte, le système actuel d'assurance-maladie risque de conduire à une médecine à deux vitesses.

L'avenir du système de santé suisse s'annonce sombre. En témoigne la hausse constante des primes et les déclarations alarmistes des assureurs. Les cantons bénéficient d'une marge de manœuvre réduite mais ont un rôle important à jouer dans les réformes à venir. Genève doit se montrer proactive et favoriser la mise en place d'un système plus équitable.

La Suisse est l'un des seuls pays européens qui ne tienne pas compte du revenu dans la fixation des primes d'assurance-maladie et qui ne prévoit pas la gratuité pour les enfants. Les Verts déplorent la politique fédérale telle qu'elle est conduite en la matière et préconisent l'adoption de critères garantissant une aide égale pour tous.

### Repenser le système de santé cantonal

A ce titre et au niveau cantonal, les Verts se déclarent :

- Favorables à la priorité donnée aux **soins à domicile**. Ceux-ci correspondent aussi bien à la volonté des patients de ne pas séjourner trop longtemps à l'hôpital qu'à celle des personnes âgées qui veulent différer le plus possible leur entrée dans un établissement médico-social
- Convaincus que les assurés doivent pouvoir choisir entre la médecine traditionnelle et des **méthodes alternatives** ou complémentaires
- Attachés à ce que les patients soient informés de leurs **droits** et reçoivent une information sur les risques et les conséquences possibles d'un traitement médical.

### Prévention et dépistage

On parle des coûts de la santé alors qu'il s'agit en réalité des coûts de la maladie. C'est la maladie qui coûte cher ! D'où l'importance d'une prévention qui permette de maintenir la santé, d'éviter la maladie et d'en limiter les coûts.

La prévention est une tâche fondamentale des pouvoirs publics. Elle comporte différents aspects qui devraient être développés à l'avenir :

- L'information sur les comportements à risques et habitudes nocives pour la santé doit être répétitive et disposer des **moyens** qui touchent tous les groupes de population
- La promotion de la santé passe aussi par des campagnes d'information mettant en avant des **manières de vivre** favorables à la santé : nourriture saine, variée et équilibrée dès le plus jeune âge ; pratique d'exercices physiques réguliers (vélo, natation, marche à pied...) ; activités sportives en clubs
- Les mesures d'interdiction de la **fumée** dans les lieux publics doivent être appliquées dans les meilleurs délais
- La **publicité** pour des produits nocifs à la santé doit être interdite
- Il importe de maintenir et développer le dépistage précoce de maladies, comme par exemple celui, gratuit, du **cancer du sein** organisé dans le canton
- Les programmes de sensibilisation des entreprises aux coûts induits par un excès de **stress** ou le **mobbing\***
- La prévention du **suicide** des jeunes, une des premières causes de mortalité de cette classe d'âge, mérite une attention toute particulière.

## Politique hospitalière

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont entrepris une vaste réorganisation visant à réduire les coûts et rentabiliser l'institution. Toutefois, il a fallu y mettre un frein car la dotation insuffisante en personnel des différents départements mettent en péril l'accomplissement de leurs missions.

Les Verts souhaitent que les HUG agissent avec plus de **transparence** dans le suivi de leurs missions contractuelles et fournissent des informations à la population et au monde politique sur l'ensemble des problèmes qu'ils rencontrent concernant :

- La situation du **personnel hospitalier** (problèmes d'effectifs, taux d'absentéisme, stress du personnel, risques d'erreurs qui en découlent)

La situation liée aux soins médicaux (maladies nosocomiales\*, **taux de réhospitalisation** en raison de sorties prématurées, diminution de la durée d'hospitalisation).

---

## 16. Social

**Pour une meilleure coordination et la gestion optimale des institutions sociales, les Verts tiennent pour nécessaire d'en redéfinir en toute transparence la mission. Objectifs prioritaires : l'insertion dans le monde du travail des personnes sans emploi, le soutien aux familles y compris monoparentales et l'action en faveur des aînés. En outre, les Verts s'engagent pour un revenu minimum d'existence.**

### S'engager en faveur des plus démunis et des exclus

Les pouvoirs publics ont la mission essentielle d'assurer le bien commun par la mise en œuvre de politiques publiques susceptibles d'apporter à la population une amélioration effective de la qualité de vie.

Les principes suivants guident la politique sociale des Verts :

- Dans le domaine **social**, se préoccuper des couches les plus fragiles de la population avec une attention soutenue, sans prêter les classes moyennes, et légiférer en conséquence
- Dans le secteur de la **petite enfance**, créer des places d'accueil et favoriser des modèles diversifiés de modes de garde pour permettre de répondre aux besoins des familles
- Côté **jeunesse**, renforcer les structures publiques et parapubliques, telles que les centres de loisirs et maisons de quartier, afin de favoriser la mise en œuvre d'actions appropriées envers les groupes les plus fragiles, notamment les jeunes en rupture
- Tout doit être fait aussi pour éviter la marginalisation des **personnes âgées** en prévenant leur isolement par des actions à tous niveaux : accompagnement, hébergement, prévention de la maltraitance et des abus, échanges intergénérationnels, information et prévention
- Une attention particulière doit également être prêtée à ces groupes vulnérables trop souvent négligés : les **familles** monoparentales ou nombreuses et les **jeunes** sans formation.

### Assistance sociale

La nouvelle loi sur l'assistance individuelle impose un suivi des bénéficiaires. Or, les assistants sociaux manquent de temps et du soutien nécessaire pour effectuer un tel accompagnement. La surcharge chronique des assistants sociaux nuit à la qualité de leurs prestations. Les moyens doivent leur être donnés d'une action conforme au bon sens et à la loi.

En matière d'assistance sociale les Verts souhaitent que :

- L'action des quatre grandes institutions de services - **Emplois de solidarité (EdS), Revenu minimal cantonal d'aide sociale (RMCAS), Mesures cantonales de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), Service des prestations complémentaires (SPC)** - soit mieux concertée afin que les difficultés administratives ne portent pas préjudice aux bénéficiaires de ces institutions
- L'**Hospice Général** doit être intégré à l'Etat et ses immeubles, sources de revenus utiles à la délivrance de prestations aux démunis, soient transférés au sein d'une fondation de droit public.

## Politique familiale

Les familles notamment monoparentales et nombreuses sont souvent en situation de précarité économique. Il faut saluer les efforts entrepris à leur égard en matière fiscale, ainsi que la politique des prestations complémentaires en faveur des familles. Toutefois, les Verts considèrent que les prestations du Service Cantonal d'Avance et Recouvrement des Pensions Alimentaires (SCARPA) doivent être améliorées afin d'aider plus efficacement les bénéficiaires. Les Verts considèrent en effet que **la réforme des prestations** du SCARPA n'est pas adéquate car elle a abouti à une fragilisation financière de certaines familles. Il convient donc d'améliorer les prestations sociales à disposition de celles-ci.

Les Verts sont favorables à une amélioration du montant des **allocations familiales** et des **allocations d'étude**, actuellement et pour presque toutes les catégories, les plus basses de toute la Suisse romande. De plus l'Etat doit se donner les moyens de mieux informer les bénéficiaires de leurs droits, en particulier les jeunes adultes ayant atteint leur majorité.

Le manque de places en crèche est crucial. Une demande sur deux ne trouve pas de réponse satisfaisante. Cette situation a des conséquences importantes sur les projets professionnels des femmes et ne permet pas à la famille d'élever sereinement ses enfants. Certaines communes ont fait d'importants efforts en ce domaine mais il demeure une réelle inégalité de prestations, selon le lieu d'habitation dans le canton de Genève, qu'il convient d'atténuer.

Les Verts proposent de :

- Créer des places d'accueil en suffisance (garderies, crèches familiales, garde par des papas et mamans de jour agréés ou autres structures) en exigeant des communes qu'elles répondent aux **besoins des familles** de manière adéquate et en assignant un rôle de supervision et de contrôle à l'Etat
- Favoriser les **structures d'accueil** pour les enfants à l'heure du repas de midi ou après les cours (activités de loisirs, sport)
- Soutenir des pratiques solidaires telles que les Pedibus\*

Au surplus les Verts constatent que, d'une part, une personne travaillant à temps partiel présente une meilleure motivation et davantage d'efficacité au travail et que, d'autre part, le partage du travail contribue à lutter contre le chômage, à pallier aux difficultés des actifs stressés par les exigences d'un monde professionnel rude et favorise une éducation partagée. Ils revendiquent en conséquence le droit au **partage du travail** et la reconnaissance des personnes diminuant volontairement leur temps de travail.

De tels aménagements doivent pouvoir être **négociés** entre collaborateurs, ou leurs représentants, et employeurs.

## Chômage et réinsertion professionnelle

Les Verts défendent :

- Toute **formation** préparant les jeunes à une intégration efficace dans le monde du travail
- Des mesures de **réinsertion** des chômeurs en fin de droit par un accord de coopération équilibrant travail et formation dans l'octroi des prestations
- Une politique de réinsertion professionnelle responsabilisant les **entreprises** et leur assurant un meilleur soutien de la part de l'Etat : création d'un label de réinsertion professionnelle, mesures fiscales, participation au salaire.

En outre, les Verts demandent :

- L'établissement d'un **salaire minimum** assurant une existence conforme à la dignité humaine, au sens prévu par l'article 23 de la Déclaration universelle des Droits humains
- L'élaboration de **conventions collectives** de travail dans les secteurs où elles sont absentes et des contrôles plus stricts sur l'application de la législation sur le travail
- Le soutien aux initiatives favorisant, notamment par des mesures portant sur l'aménagement du temps de travail, l'égalité et le **meilleur partage** des charges professionnelles et familiales entre les hommes et les femmes
- Une augmentation du placement des personnes en **Emploi de solidarité** (EDS) dans les associations et organismes à but non lucratif, parallèlement aux entreprises
- Le respect par les associations patronales des engagements qu'elles ont pris lors de la dernière révision du système AI, d'un soutien actif à l'insertion en entreprises de **personnes handicapées**.

Les Verts rappellent qu'une juste réinsertion professionnelle rend aux hommes et aux femmes leur dignité en diminuant les coûts des assurances sociales.

### Préserver la dignité des personnes âgées

L'amélioration de la qualité de vie des aînés exige une meilleure coordination et un allègement des contraintes pesant sur l'ensemble des services sociaux concernés : prestations complémentaires, aide et soins à domicile, différents habitats destinés aux personnes âgées.

Les Verts défendent :

- Le maintien à domicile, et aussi longtemps qu'elles le désirent, des personnes âgées
- Le développement de l'**aide et des soins** à domicile
- La construction de nouveaux logements accessibles aux personnes souffrant de **mobilité réduite** et d'aménagements permettant le maintien à domicile
- La construction de groupes d'habitations médicalisés, résidences partagées ou semi-communautaires, bénéficiant d'un accès facilité à certains **services collectifs** et proches des commerces.

Ce faisant, il convient de mettre rapidement en place **des solutions intermédiaires** entre le maintien à domicile et le placement en EMS. Le but de telles structures est de permettre au plus grand nombre possible de personnes âgées de conserver leur autonomie et leur insertion dans la société.

### Respecter tout handicap

L'ensemble de ces mesures n'a de sens que si, en filigrane et avec une attention permanente, tous les partenaires de l'action sociale tiennent compte également des situations de **handicap**. Mentales ou physiques, celles-ci exigent souvent des réponses différenciées, autrement dit, adaptées chacune à la nature et au degré du handicap.

Cette attention permanente dépasse bien évidemment le cadre du seul soutien social ou de l'encadrement. Il n'est plus possible aujourd'hui de construire des bâtiments qui ne soient pas adaptés aux situations de mobilité réduite (infrastructures publiques, logements), de surdit  (théâtres, musées) ou de cécité (repérages sur la voir public) par exemple.

Prôner la diversité, c'est s'enrichir des autres et c'est aussi respecter les minorités, toutes les minorités, particulièrement les personnes atteintes dans leur chair ou leur psychisme.

Tout doit être entrepris pour déboucher sur des actions permettant d'améliorer l'autonomie et la qualité de vie des personnes handicapées.

## 17. Glossaire

**Activités décloisonnées** › Activités impliquant plusieurs classes, voire plusieurs degrés, sur des activités généralement transdisciplinaires.

**Agriculture biologique** › Répond aux critères suivants :

- L'exploitation du sol avec ménagement
- La préservation de la biodiversité
- La protection des plantes (sans utilisation d'engrais azotés de synthèse, ni de produits phytosanitaires et sans OGM)
- Le respect du patrimoine génétique naturel
- La production d'aliments de qualité.

**Agriculture contractuelle de proximité (ACP)** › Principe par lequel un groupe de consommateurs, le plus souvent organisé sous forme de coopérative, loue des champs et finance leur exploitation. Souvent les coopérateurs participent, une ou plusieurs fois par année, à une part du travail collectif, sous la conduite de professionnels. La production, cultivée biologiquement, est livrée sans intermédiaire et est toujours de saison.

**Autopartage** › Système fonctionnant par abonnement et permettant aux utilisateurs d'emprunter une voiture pour une durée déterminée. Cette solution représente une économie sur les frais fixes (assurances, parking, plaques, entretien, etc.) et permet de diminuer le nombre global de véhicules en circulation.

**Biomasse** › Se compose de plantes, bois et résidus (arbres morts, branches, herbe de tonte, débris végétaux, écorce, etc.) dont la combustion ou la fermentation peut servir à produire de la chaleur ou de l'électricité.

**Biosphère** › Désigne la couche de la planète (qui comprend la lithosphère, l'atmosphère et l'hydrosphère) où la vie est possible d'une manière permanente pour l'ensemble des êtres vivants.

**Bilan écologique** › Appelé aussi analyse des cycles de vie (ACV), permet : d'évaluer et de comptabiliser l'ensemble des paramètres et des coûts cachés de la chaîne énergétique (la quantité de matières premières nécessaires à la fabrication d'un produit, les charges dues à sa construction, son utilisation et son transport, et finalement les coûts de son démontage et de l'élimination des déchets produits).

**Biocarburant** › Combustible liquide tiré de la biomasse après un traitement préalable. Il existe trois sortes de biocarburants : le biodiesel obtenu à partir de cultures oléagineuses, le plus souvent du colza ou du tournesol ; l'éthanol tiré des matériaux capables de fermenter, par exemple les cultures sucrières comme la betterave et la canne à sucre, et celles qui sont riches en amidon comme le blé ; et le biogaz qui résulte de la décomposition, en l'absence d'oxygène, de tous les matériaux organiques.

**Carte multimodale** › Remise, contre paiement d'un émolument, d'une carte autorisant l'accès au réseau routier à chaque personne souhaitant se déplacer (véhicule privé ou transports en commun). Ce système favorisant le transfert modal permet d'abonner l'ensemble des usagers des routes aux Transports publics genevois aussi.

**CFC** › Certificat fédéral de capacité

**Charte régionale pour le développement des transports publics** › Signée en 2003 et développée en collaboration entre les acteurs genevois, français et vaudois de la mobilité (représentants des autorités nationales et régionales, collectivités locales, opérateurs de transports), cette charte établit le futur réseau régional de transports publics dont la colonne vertébrale est le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives - Annemasse).

**Cellules photovoltaïques** › Transforment la lumière du soleil en énergie électrique. Il existe trois types de cellules, toutes à base de silicium. Reliées entre elles sur un panneau solaire, elles fournissent un courant continu.

**Centrales hydrauliques à accumulation** › Utilisent l'eau retenue derrière les barrages alpins pour entraîner des turbines situées au fond de la vallée. Elles peuvent entrer en service en quelques minutes selon les besoins et s'arrêter tout aussi rapidement.

**Centrales au fil de l'eau** › Sont construites sur le cours d'un fleuve ou d'une rivière. Produisant de l'électricité nuit et jour sans interruption, elles couvrent les besoins de base de la Suisse en électricité. En revanche, leur productivité dépend directement du débit de l'eau.

**Centrales solaires thermiques** › Concentrent le rayonnement du soleil en un point pour produire une chaleur inten-

se. Celle-ci est convertie en vapeur, laquelle actionne des turbines et des alternateurs qui produisent de l'électricité. Ces installations sont la seule technique solaire susceptible de remplacer les centrales fossiles et nucléaires en termes de puissance.

**Cogénération** › Consiste à produire en même temps et dans la même installation de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. L'énergie thermique est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude. L'énergie mécanique est transformée en électricité grâce à une turbine.

**CO<sub>2</sub>** › Dioxyde de carbone, principal responsable de l'augmentation de l'effet de serre. Il est émis lors de toute combustion : celle des énergies fossiles et aussi par la respiration des êtres vivants.

**Commerce équitable** › Tient compte non seulement des coûts de production mais, aussi, des conditions sociales des travailleurs de la terre et des exigences environnementales de la production.

**Courant vert** › Pour être vendue sous cette appellation, l'électricité doit être certifiée d'origine renouvelable. Elle doit avoir été produite à partir d'énergies hydraulique, éolienne, solaire ou de biomasse. Trois labels en garantissent l'origine : le label Nature made Star, le label TÜV EE01 et le certificat Swiss TS.

**Covoiturage** › Organisation concertée des déplacements afin d'occuper autant de places qu'il est possible dans une même voiture, lorsque le déplacement n'est pas possible d'autres manières, veillant à éviter les déplacements à vide (sans passagers).

**Découplage énergétique** › Dans un marché d'électricité régulé, on entend par découplage la dissociation du profit d'un fournisseur et prestataire de service d'électricité, d'une part, de la quantité d'électricité vendue, d'autre part. Cela encourage les mesures d'économie d'électricité effectuées par le prestataire de service.

**Dématérialisation de l'économie** › Diminution de l'utilisation de ressources naturelles et énergétiques impliquées dans le développement économique.

**Développement durable** › Selon la définition de la Commission Brundtland (1985) : «le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins». Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de «besoins» plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la priorité absolue,
- l'idée que la satisfaction des besoins actuels et à venir de la société est toujours conditionnée par la capacité limitée de l'environnement à y répondre.

**Digesteur** › Ouvrage en forme de silo où se produit la décomposition de la matière organique. L'action des bactéries anaérobies — qui vivent sans oxygène — et une température moyenne de 37 à 55 degrés favorisent la transformation des déchets en biogaz. Le résidu plus ou moins liquide peut être employé comme fertilisant.

**Ecologie industrielle** › Vise à valoriser les déchets comme des ressources et à dématérialiser les produits et activités économiques ; elle permet de créer des opportunités de collaboration entre entreprises dans le but de valoriser mutuellement leurs ressources.

**Ecoquartier** › Quartier d'habitation mixte intégrant logements, services, lieux de culture, commerces et industries dans un développement raisonné, doté d'espaces de rencontres aérés, fonctionnant selon les principes modernes du développement durable (choix des matériaux, énergies, etc.) et dont l'emprise au sol privilégie les piétons.

**Economie sociale et solidaire (ESS)** › Place l'être humain au centre de ses initiatives et de ses pratiques. Elle repose sur des dynamiques participatives et démocratiques basées sur le respect de critères éthiques, sociaux et écologiques. Ses membres agissent à but non lucratif ou à lucrativité limitée et combinent l'engagement social à l'initiative économique. Depuis quelques années, la notion d'ESS s'impose pour rassembler les différentes manières de pratiquer une autre économie au service des personnes et dans le respect de l'environnement.

**Emplois de Solidarité (EDS)** › S'adresse aux demandeurs d'emploi en fin de droit dont les chances d'insertion sur le marché principal de l'emploi sont réduites et qui présentent un risque de perte de lien social. C'est un emploi à durée indéterminée (CDI) créé sur le marché complémentaire de l'emploi, au sein d'organisations à but non lucratif.

**Energie éolienne** › Utilise la force du vent pour produire de l'énergie. Le potentiel éolien à long terme vise une couverture de 3,5 % de la consommation électrique suisse.

**Energie hydraulique** › Plus importante source de production d'énergie électrique en Suisse (58 % du total de l'élec-

tricité). Elle confère à la Suisse un bon niveau d'indépendance énergétique.

**Energie solaire** › Est renouvelable, propre et inépuisable à l'échelle humaine. Par temps clair, le soleil délivre un peu plus d'un kilowatt par mètre carré. Mais cette valeur baisse avec la moindre brume et tombe à 0.4 KW/m<sup>2</sup> en hiver. Il existe deux sortes de capteurs solaires : le capteur solaire thermique qui convertit les rayonnements en chaleur et le capteur photovoltaïque qui les transforme en électricité.

**Evaluation formative** › Permet de situer la progression de l'élève par rapport aux objectifs fixés qui l'aident à apprendre grâce à des commentaires personnalisés.

**Hautes Etudes Spécialisées (HES)** › Les quatre missions dévolues aux HES par la loi fédérale, outre la formation dite «de base», sont la recherche appliquée, les prestations de services, la formation continue et les échanges internationaux. La HES-SO Genève regroupe 6 écoles : la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, la Haute école d'art et de design, la Haute école de gestion, la Haute école de santé, la Haute école de travail social et la Haute école de musique. Ces institutions disposent au total de 11 instituts de recherche et d'un millier de collaborateurs.

**Géothermie** › Principe consistant à capter l'énergie contenue dans la croûte terrestre pour l'utiliser sous forme de chauffage ou d'électricité. En effet, la température s'accroît en moyenne d'environ un degré tous les 30 mètres, à mesure que l'on s'enfonce sous la terre.

**Infections nosocomiales** › Contaminations qui se répandent dans les hôpitaux.

**Investissement socialement responsable** › Investissement individuel ou collectif effectué selon des critères sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance d'entreprise sans occulter la performance financière

**Minergie** › Label déposé qualifiant des modes de construction qui garantissent le confort et la performance énergétique des bâtiments. Il est applicable aux édifices neufs ou anciens et à tout type d'architecture. En dix ans près de 12'000 bâtiments ont obtenu en Suisse un label Minergie. L'investissement initial est compensé à terme par l'économie réalisée.

**Mitage** › En urbanisme le mitage ou grignotage désigne l'installation progressive de bâtiments dans un paysage. On parle également de mitage pour marquer le fait que ce phénomène est insidieux : une maison apparaît, puis une autre, puis un lotissement... Le paysage perd ainsi progressivement son caractère rural au profit d'une coexistence de zones vertes et de zones construites comportant une faible densité de bâtiments et de services collectifs.

**Mobbing** › Notion dérivée de l'anglais "mob", se rapportant à des termes comme «foule» ou "meute", porteuse de l'idée de malmené, d'attaquer en groupe. Il ne s'agit pas d'un conflit de travail ordinaire mais d'un harcèlement caractérisé par des actes hostiles qui, pris isolément, peuvent sembler anodins mais dont la répétition constante a des effets destructeurs sur la personne qui en est victime.

**Mobilité douce** › Terme désignant les déplacements effectués à pied, à vélo, à vélo à assistance électrique ou avec d'autres moyens de transport non polluants (trottinette, patins à roulettes...)

**NO<sub>x</sub>** › Regroupe des molécules gazeuses, principalement le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Les asthmatiques constituent un groupe sensible au dioxyde d'azote qui provoque une augmentation de la sensibilité des voies aériennes et une altération des fonctions pulmonaires

**Numerus clausus** › Nombre fixe d'étudiants admis dans un certain cursus chaque année, impliquant un processus de sélection (examen d'entrée).

**Parité** › Consiste à donner la même place aux deux composantes de l'humanité : les hommes et les femmes. Exemple : le nombre de femmes entreprenant des études universitaires est élevé (en 2002, 43,8% de femmes) mais la présence des femmes se rétrécit au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie académique. Dans ce cas, le principe de parité n'est pas respecté.

**Particules fines** › Les particules fines sont des micropoussières en suspension dans l'air, dues à la combustion industrielle et aux moteurs automobiles, ainsi qu'au chauffage urbain. Elles peuvent pénétrer profondément à l'intérieur des poumons.

**Pédagogie active** › Méthode d'enseignement favorisant une participation accrue des élèves dans le processus d'apprentissage.

**Pedibus** › Groupe d'enfants se rendant à pied à l'école sous la conduite d'un adulte. L'itinéraire, les arrêts et les

horaires sont programmés par les parents de la ligne de Pédibus. Chaque parent inscrivant son enfant dans le Pédibus s'engage également à conduire le groupe, une à deux fois par semaine, selon les besoins.

**Pendulaires** › Personnes utilisant un moyen de transport entre leur domicile et leur lieu de travail.

**Prévention** › Ensemble de mesures préventives contre les risques avérés

**Principe de précaution** › Exigence d'action anticipée face aux risques potentiellement graves et irréversibles, sans attendre les résultats de la recherche scientifique.

**Production agricole intégrée** › Diffère de l'agriculture raisonnée, basée sur la seule optimisation des méthodes classiques de production. En agriculture raisonnée, ou intégrée, les agriculteurs ne traitent que s'il le faut, au bon moment et avec des méthodes respectueuses de l'environnement.

**Prophylaxie** › Processus actif ou passif ayant pour but de prévenir l'apparition ou la propagation d'une maladie. Le terme fait aussi bien référence à des procédés médicamenteux qu'à des campagnes de prévention ou encore des «bonnes pratiques»

**Responsabilité Sociale des entreprises (et/ou environnementale)** › Concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes, sur une base volontaire

**Revenu Minimum Cantonal d'Aide Sociale (RMCAS)** › Créé à Genève en 1995 a pour but d'éviter que les personnes ayant épuisé leurs indemnités d'assurance-chômage ne recourent à l'assistance publique. Il comprend trois volets : l'aide financière, l'activité de contre-prestation et l'allocation d'insertion.

**Sécurité alimentaire** › Droit d'assurer son propre assortiment en bien alimentaires et d'en déterminer le mode de production.

**Société à 2000 watts** › Projet de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Actuellement en Suisse, toute personne consomme une puissance continue de 6000 watts en moyenne, toutes formes d'énergie confondues. L'idée de la société à 2000 watts consiste à diviser cette consommation par trois.

**Société civile** › Ensemble des associations et mouvements exprimant des préoccupations ou des intérêts sectoriels hors des canaux politiques institutionnels.

**Soins palliatifs** › Actes qui atténuent les symptômes d'une maladie sans agir sur sa cause.

**Sécurité alimentaire** › Concept faisant référence à la disponibilité ainsi qu'à l'accès à la nourriture en quantité et en qualité suffisantes. La sécurité alimentaire comporte quatre dimensions : disponibilité (production intérieure, capacité d'importation, de stockage et aide alimentaire), accès (dépend du pouvoir d'achat et de l'infrastructure disponible), stabilité (des infrastructures mais aussi stabilité climatique et politique), salubrité (qualité, hygiène).

**Souveraineté alimentaire** › Droit attribué aux populations de définir une politique alimentaire sans dumping vis-à-vis des pays tiers. Elle donne la priorité à la production de proximité et à des prix liés aux coûts de production et de transformation. Elle donne le droit à chacun de se poser les questions suivantes : où, par qui, comment et dans quelles conditions sont produits nos aliments. Elle demande que l'agriculture redevienne l'affaire de tous (définition de la coopérative «Affaire TourneRêve»).

**Transfert modal** › Transfert progressif de modes de transport individuels polluants vers des modes de transports collectifs et/ou moins polluants, visant à réduire d'une part les émissions de CO<sub>2</sub>, et également à apporter une solution aux problèmes de congestion du trafic routier.

**Zone de rencontre** › Zones aménagées et signalisées de manière à réduire et à ralentir le trafic motorisé à 20 km/h.

**Zone à faible émission polluante (low emission zone)** › A l'instar de villes comme Malmö ou Stuttgart, zones contrôlées dans lesquelles n'ont pas accès les véhicules les plus polluants.